92-03702/

RÈGLES BUDGÉTAIRES ET CALCULS DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX UNIVERSITÉS DU QUÉBEC 1989 - 1990

Novembre 1989

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires
Direction des ressources matérielles et financières

Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires
Direction des ressources matérielles
et financières
Service de la gestion financière
Edifice G, 20e étage
QUEBEC (Québec)
G1R 5K9

(418) 643-7614

©Gouvernement du Québec

Dépôt légal: quatrième trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-20332-1

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
1. PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1
1.1 Dépenses admissibles	1
1.2 Revenus admissibles	2
1.3 Subvention de fonctionnement	2
1.4 Illustration du processus de détermination des subventions	2
2. VUE D'ENSEMBLE ET PRINCIPALES MODIFICATIONS EN 1989-1990	4
2.1 Indexation	4
2.2 Ajustements spécifiques	4
2.3 Crédits additionnels	5
3. RÈGLES BUDGÉTAIRES ET DÉTAILS SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	6
3.1 Les dépenses admissibles	6
3.1.1 Ajustements aux dépenses de base	6
3.1.2 Indexation	7
3.1.3 Ajustements spécifiques pour 1989-1990	7
3.1.3.1 Variations d'effectifs étudiants	7
3.1.3.2 Programme d'actions structurantes	9
3.1.3.3 Fonds de développement pédagogique	10
3.1.3.4 Services aux étudiants	10
3.1.3.5 Soutien à l'enseignement médical	11
3.1.3.6 Programme "Recherche-développement pour les formateurs (RDF)"	12
3.1.3.7 Locations d'espaces	13
3.1.3.8 Entretien de nouveaux espaces en propriété	14
3.1.3.9 Fonds des services aux collectivités	14
3.1.3.10 Programme de médecine familiale	14
3.1.3.11 Ajustements divers	15
3.1.4 Crédits additionnels	16
3.1.5 Solde non distribué	17

PAGE

3.2 Les revenus admissibles 17

3.2.1 Détermination des revenus du régime général 17

3.2.2 Détermination des revenus du régime particulier 18

3.2.3 Frais afférents 18

3.3 Subvention de fonctionnement 19

4. RÈGLES RELATIVES À LA GESTION DES SUBVENTIONS 20

4.1 Les virements et les règles de gestion des subventions spécifiques 20

4.2 Politique d'achat 20

4.3 Taxe d'accise 21

4.4 Situation financière 21

5. RÈGLES RELATIVES À LA REDDITION DES COMPTES 21

5.1 Rapport financier 1989-1990 21

5.2 Recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU) 21

5.3 Contingentement en médecine 22

5.4 Pénalité en cas de retards dans la transmission des documents 22

6. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE TRIENNALE DES PLACES RÉMUNÉRÉES DE RÉSIDENTS EN MÉDECINE DE 1989-1990 À 1991-1992 22

7. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS LES PROGRAMMES DE DOCTORAT EN MÉDECINE 28

TABLEAUX

1. Détermination des dépenses admissibles des universités pour 1989-1990 30

2. Sommaire des ajustements spécifiques de l'année 1988-1989 intégrés dans la base en 1989-1990 31

3. Sommaire des ajustements spécifiques pour 1989-1990 32

4. Revenus admissibles des régimes général et particulier pour 1989-1990 33

5. Subventions de fonctionnement pour 1989-1990 34

PAGE

ANNEXES:

1. Ajustements pour les variations d'effectif étudiant en 1989-1990 35

   1-A. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Ensemble des universités 36

   1-B. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Bishop 37

   1-C. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Concordia 38

   1-D. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: H.E.C. 39

   1-E. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Laval 40

   1-F. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: McGill 41

   1-G. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Montréal 42

   1-H. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Polytechnique 43

   1-I. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Québec 44

   1-J. Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant: Sherbrooke 45

2. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1986-1987 46

3. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1985-1986 47

4. Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1984-1985 48

5. Subventions pour les locations d'espaces en 1989-1990 49

6. Ajustements spécifiques au Fonds des services aux collectivités pour 1989-1990 50

7. Ajustements relatifs à la recherche - développement pour les formateurs (RDF) et au perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel (PPMEP) en 1989-1990 51

8. Sommaire des autres ajustements pour 1989-1990 52

9. Ajustements pour le programme de médecine familiale en 1989-1990 53

10. Ajustements pour l'entretien de nouveaux espaces en propriété en 1989-1990 54

INTRODUCTION

Cette présentation des "Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1989-1990" est essentiellement la même que celle des années précédentes.

Une première partie décrit le processus général de détermination de l'enveloppe des subventions de fonctionnement et les principales variables considérées pour cette détermination, indépendamment des subventions spécifiques pour l'année 1989-1990. Ces dernières sont présentées en seconde partie, au niveau global et avec un résumé des principaux changements à l'enveloppe ou aux règles elles-mêmes pour 1989-1990. La troisième partie précise l'information sur chaque composante de la subvention et sur leur répartition entre les universités. Viennent ensuite, dans des parties distinctes, les règles relatives à la gestion des subventions, à la reddition des comptes, à la détermination du nombre de postes de résidents en médecine et celles relatives au contingentement des nouvelles inscriptions en médecine.

Les résultats du calcul des subventions de chaque université, par composante détaillée, sont présentés dans les tableaux et annexes qui complètent le présent document.

1. PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les règles budgétaires 1989-1990 reconduisent le processus antérieur de détermination des subventions de fonctionnement aux universités québécoises. Ce processus se définit en rapport à trois composantes:

- les dépenses admissibles;
- les revenus admissibles;
- la subvention de fonctionnement.

1.1 Dépenses admissibles

Ces dépenses sont déterminées par trois opérations. La première consiste à reprendre les dépenses admissibles de l'année précédente pour en retenir les dépenses de base et les ajustements spécifiques récurrents à y intégrer. Cette intégration donne les dépenses de base ajustées de l'année précédente. Celles-ci sont ensuite indexées pour devenir les dépenses de base de l'année courante. Enfin, des ajustements spécifiques et éventuellement des crédits additionnels sont ajoutés au résultat précédent pour donner les dépenses admissibles totales.

Schématiquement, ces opérations peuvent être représentées de la façon suivante:

DÉPENSES DE BASE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

(+) ajustements récurrents de l'année précédente

(=) DÉPENSES DE BASE AJUSTÉES DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

(+) indexation

(=) DÉPENSES DE BASE DE L'ANNÉE COURANTE

(+) ajustements spécifiques
(+) crédits additionnels pour relever le niveau de financement des universités.

(=) DÉPENSES ADMISSIBLES

1.2 Revenus admissibles

Ce composant recouvre les droits de scolarité ainsi que les frais d'admission, inscription et amende perçus par les universités auprès des étudiants. Deux régimes gouvernent la perception des droits de scolarité: le régime général s'applique aux citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada et le régime particulier aux étudiants étrangers. Les droits de scolarité payés par des étudiants étrangers exemptés de ce régime particulier sont inclus dans les revenus du régime général.

1.3 Subvention de fonctionnement

Ce dernier composant correspond à l'excédent des dépenses admissibles sur les revenus admissibles.

1.4 Illustration du processus de détermination des subventions

Le diagramme de la page suivante illustre le processus qui vient d'être décrit brièvement.

Diagramme du processus de répartition des subventions

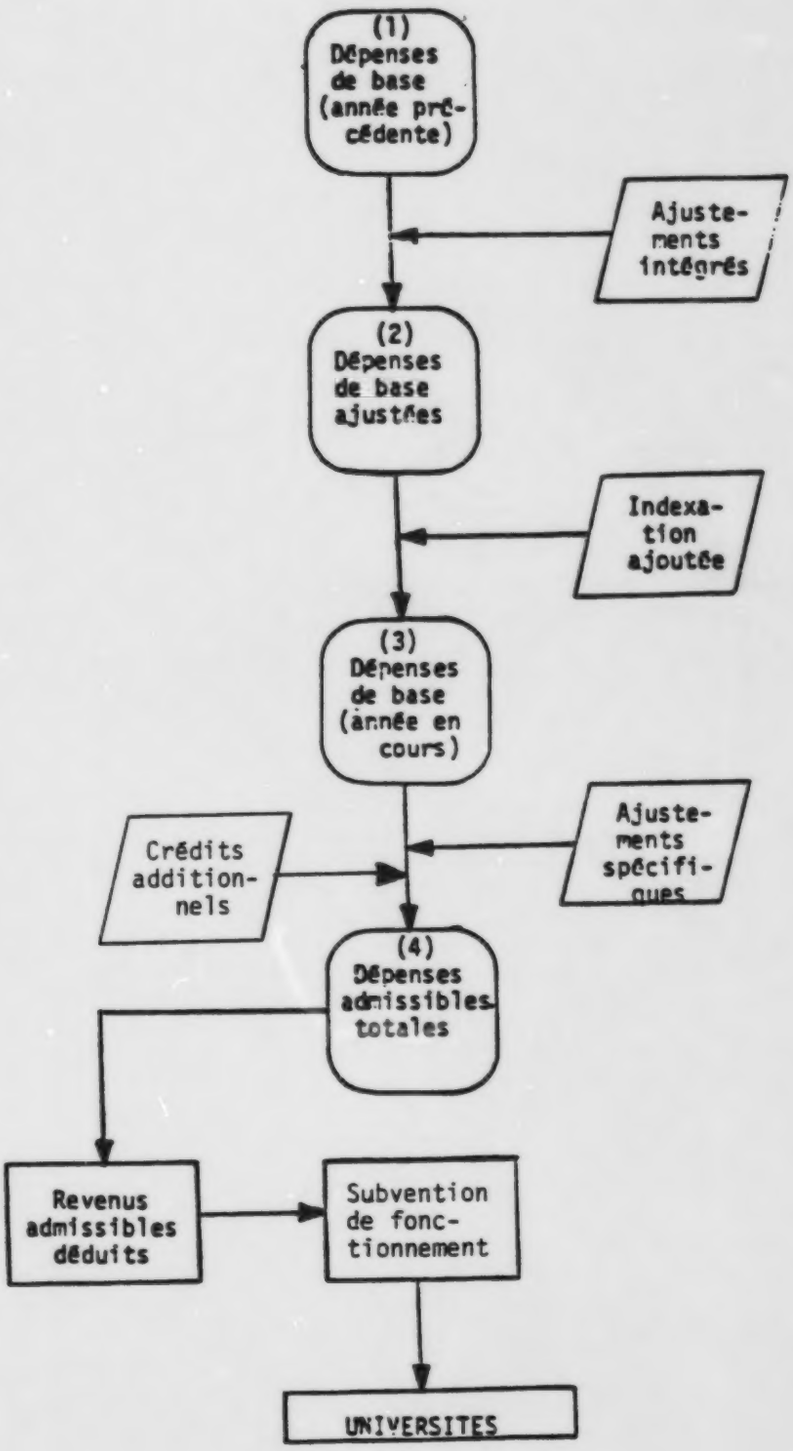

2. VUE D'ENSEMBLE ET PRINCIPALES MODIFICATIONS EN 1989-1990

L'enveloppe des subventions de fonctionnement aux universités québécoises est de 1 314 480 000 $ pour 1989-1990. Ce niveau représente une augmentation de 7,4 % par rapport à la subvention de 1 223 487 000 $ de 1988-1989. Les principales caractéristiques de cette enveloppe sont les suivantes.

2.1 Indexation

Les dépenses indexées sont celles relatives aux masses salariales, aux contributions d'employeur aux régimes universels et aux coûts non-salariaux.

Une somme de 35 737 000 $ est accordée pour l'indexation des dépenses. Elle comprend 30 465 000 $ pour l'indexation des masses salariales et 5 272 000 $ pour les autres coûts. Le montant accordé pour l'indexation de la rémunération ne tient compte que des ententes déjà négociées et ne comprend aucune provision pour les conventions collectives à renégocier au cours de 1989-1990.

2.2 Ajustements spécifiques

À ce chapitre, l'enveloppe budgétaire 1989-1990 comprend cinq points particuliers.

Les variations d'effectif étudiant considérées sont celles de l'année civile 1988 par rapport à 1987. Elles représentent un accroissement de 4059 EETC, soit 2,7 %. Cet accroissement entraîne des crédits additionnels de 24 218 127 $.

Un financement particulier est prévu pour les séminaires préparatoires aux examens de l'Ordre des ingénieurs du Québec à l'intention des diplômés de l'École de technologie supérieure, suite à l'entente concernant l'intégration professionnelle de ces derniers. Ce plan de financement prévoit 1 769 000 $ sur une période de 5 ans, dont 584 000 $ en 1989-1990. Ces montants reposent sur des prévisions et seront révisés annuellement en fonction de la participation réelle des diplômés.

Comme annoncé dans les précédentes règles budgétaires, une subvention additionnelle récurrente de 974 000 $ est allouée pour le programme de médecine familiale en 1989-1990.

Quatrièmement, une subvention récurrente de 1 000 000 $ a aussi été accordée pour le redressement de la situation financière et le développement de la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Cette faculté a toujours connu une situation financière difficile depuis son intégration à l'Université de Montréal en 1969.

Enfin, l'enveloppe dévolue aux locations d'espaces et aux coûts d'entretien des nouveaux espaces en propriété totalise 37 817 000 $ pour l'année 1989-1990. Cette enveloppe protégée permettra de réviser les subventions accordées pour les locations d'espaces en 1988-1989 et de financer celles de 1989-1990 en appliquant intégralement la nouvelle règle budgétaire introduite en 1988-1989.

2.3 Crédits additionnels

Dans le dernier Discours sur le budget du 16 mai 1989, le Gouvernement annonçait un effort de 66 M $ comme première étape dans le relèvement du niveau de financement des universités. En excluant de ce montant 6 M $ destinés au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et 5 M $ pour l'acquisition d'équipements scientifiques, c'est 55 M $ de crédits additionnels qui sont alloués au fonctionnement des universités en 1989-1990. Ces crédits incluent les 15 M $ déjà accordés de façon récurrente en 1987-1988 pour le redressement des bases de financement.

3. RÈGLES BUDGÉTAIRES ET DÉTAILS SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Cette présentation des règles budgétaires et des subventions touchera successivement chacun des éléments constituant les dépenses et les revenus admissibles.

3.1 Les dépenses admissibles

Les principaux éléments des dépenses admissibles sont:

- les ajustements aux dépenses de base (3.1.1);
- l'indexation (3.1.2);
- les ajustements spécifiques (3.1.3);
- les crédits additionnels (3.1.4);
- le solde non distribué (3.1.5).

3.1.1 Ajustements aux dépenses de base

Six ajustements ont été intégrés aux dépenses de base de l'année 1988-1989 avant de les indexer pour établir les dépenses de base de 1989-1990.

Le premier de ces ajustements est celui apporté aux dépenses admissibles en 1988-1989 pour tenir compte des variations d'effectifs étudiants. Pour certaines universités, cet ajustement était négatif, mais au total il s'agit d'un ajout de 9 178 000 $.

En second lieu, 654 000 $ ont été ajoutés aux dépenses admissibles pour l'entretien de nouveaux espaces en propriété. Il s'agit des dépenses reconnues pour une année entière, touchant les espaces livrés en 1988-1989 et ayant entraîné des ajustements totaux de 211 000 $.

Les dépenses de base de l'Université de Montréal ont aussi été ajustées en application du plan spécial de financement des programmes d'audiologie et d'orthophonie autorisé par le Ministère en juin 1987. Ce plan prévoyait, entre autres, l'intégration à la base de tranches égales de 35 000 $ pour quatre années consécutives à partir de 1987-1988. Cette opération sera complétée en 1990-1991.

Un quatrième ajustement de 51 000 $ correspond aux revenus des droits de scolarité de l'IAF et de l'INRS selon les derniers rapports financiers connus, ceux de 1987-1988. Comme conséquence de cet ajustement, les revenus des droits de scolarité de ces deux établissements seront désormais considérés dans le calcul de la subvention de l'Université du Québec.

Enfin, deux ajustements négatifs ont été apportés. Le premier consiste à exclure des dépenses de base le montant forfaitaire de 2 724 000 $ accordé pour l'indexation des traitements en 1988-1989. Ce montant a été réparti entre les universités au prorata des dépenses de base 1987-1988 ajustées. Concernant le second, au montant de 80 000 $, il représente une récupération de crédits au programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel (PPMEP). Ces crédits sont transférés en ajustements spécifiques au programme de recherche développement pour les formateurs (RDF).

Ces différents ajustements sont regroupés au tableau 2.

3.1.2 Indexation

Pour l'indexation des coûts, les dépenses salariales et non salariales sont traitées différemment.

Concernant les masses salariales, elles sont d'abord haussées de 0,6 % pour tenir compte du vieillissement des personnels du réseau. Il s'agit d'un accroissement de 6,2 M $.

Quant à l'indexation des salaires en regard de la politique salariale générale, le Gouvernement accorde un taux de 2,39 %. Ce taux représente l'ajout d'un montant de 25,2 M $. Ce dernier comprend un montant forfaitaire de 2,0 M $ pour tenir compte de la politique gouvernementale reliée aux personnels concernés qui ont atteint le maximum des échelles salariales. Le montant de 25,2 M $ inclut l'annualisation des coûts de l'indexation accordée au premier décembre 1989 aux personnels syndiqués et syndicables et l'indexation de 4 % concernant le personnel d'encadrement pour la période du 1er juin 1989 au 31 mai 1990. Il ne comprend aucune indexation pour le renouvellement des conventions collectives au cours de l'année 1989-1990.

Au chapitre des autres dépenses, le Ministère accorde une indexation de 2,9 %, soit un montant de 5,3 M $.

Un ajustement négatif de 1,0 M $ est apporté pour tenir compte de la baisse du taux des contributions patronales relatives à l'assurance-chômage. Les coûts des contributions patronales seront révisés en cours d'année au même titre que ceux relatifs aux masses salariales.

L'indexation des dépenses représente un montant de 35,7 M $, soit une augmentation de 2,9 %. De ce montant, 34,9 M $ ont été répartis entre les universités au prorata des dépenses de base ajustées. Le solde de 0,8 M $ a été appliqué aux ajustements spécifiques.

3.1.3 Ajustements spécifiques pour 1989-1990

Les ajustements spécifiques, présentés au tableau 3, portent sur les éléments suivants:

- variations d'effectifs étudiants (3.1.3.1);
- programme d'actions structurantes (3.1.3.2);
- fonds de développement pédagogique (3.1.3.3);
- services aux étudiants (3.1.3.4);
- soutien à l'enseignement médical (3.1.3.5);
- programme "Recherche-développement pour les formateurs" (RDF)" (3.1.3.6);
- locations d'espaces (3.1.3.7);
- coûts d'entretien de nouveaux espaces en propriété (3.1.3.8);
- fonds des services aux collectivités (3.1.3.9);
- programme de médecine familiale (3.1.3.10);
- ajustements divers (3.1.3.11).

3.1.3.1 Variations d'effectifs étudiants

Depuis 1984-1985, le Ministère finance le développement lié à la variation de l'effectif étudiant sur la base de

l'évolution observée entre les deux dernières années civiles les plus récentes. La reconduction de ce mode de financement permet d'allouer les subventions de développement en début d'exercice financier plutôt qu'à la fin, comme c'était le cas antérieurement.

Pour l'année 1989-1990, la variation réelle de l'effectif étudiant considérée est celle de l'année civile 1988 (trimestres hiver, été et automne 1988) par rapport à l'année civile 1987 (trimestres hiver, été et automne 1987).

Le Ministère finance la variation de l'effectif étudiant selon le coût moyen subventionné par étudiant en équivalence à temps complet selon les secteurs disciplinaires et les cycles d'études. Les coûts moyens, par secteur et par cycle, ont été établis à partir de l'analyse des données des rapports financiers de l'année universitaire 1984-1985. Ces coûts moyens ont été indexés d'un taux de 29,4 % pour tenir compte de l'augmentation des dépenses de base par étudiant jusqu'en 1989-1990.

Le taux de financement des hausses d'effectifs est établi à 70 % du coût moyen du réseau pour les secteurs prioritaires et à 50 % pour les autres secteurs. Dans le cas d'une diminution de l'effectif étudiant, le Ministère applique une correction négative équivalant à 50 % du coût moyen de l'établissement, par secteur et par cycle, que le secteur soit prioritaire ou non.

Les secteurs prioritaires sont les suivants: sciences pures, sciences appliquées, administration, sciences humaines (2e et 3e cycles seulement) et droit (2e et 3e cycles seulement).

Au niveau de l'ensemble des universités, le coût net totalise 24 218 127 $, soit 17 261 998 $ pour les secteurs prioritaires et 6 956 129 $ pour les autres secteurs.

L'évolution des nombres d'étudiants en équivalence temps complet, par secteur et par cycle d'études, est calculée à partir des informations enregistrées au système RECU.

Ces ajustements seront de nouveau calculés en fin d'année pour tenir compte des corrections apportées aux données sur les effectifs et du complément d'indexation des dépenses.

Les étudiants inscrits dans des programmes qui ne sont pas agréés par le Ministère ne sont pas financés. De même, l'augmentation du nombre d'étudiants en équivalence à temps complet qui résulterait de l'allongement de la durée d'un programme ne sera pas prise en compte dans le financement de l'effectif étudiant supplémentaire, à moins que cette modification n'ait été sanctionnée par le Ministère.

Cas particuliers

Les activités (cours ou séminaires) préparatoires aux examens de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) pour les diplômés de l'École de technologie supérieure (ETS) ne doivent pas être enregistrées dans RECU. Elles font l'objet d'un financement particulier. Le Ministère verse une subvention moyenne de 4 423 $ par diplômé équivalence à temps complet participant en 1989-1990. Ce montant sera

ajusté annuellement du pourcentage d'indexation des dépenses de fonctionnement jusqu'à la cinquième et dernière année du programme en 1993-1994. La subvention est versée exclusivement à l'ETS qui pourra la partager après entente avec tout autre établissement participant à ce programme d'intégration professionnelle de ses diplômés. Le montant de 584 000 $ pour 1989-1990 est basé sur une prévision de 330 inscriptions (132 EETC). A chaque année, le montant ainsi prévu sera révisé en fonction des inscriptions réelles, telles que confirmées par le vérificateur externe de l'ETS selon une formule prescrite par le Ministère.

Enfin, les étudiants étrangers inscrits dans des programmes dispensés hors Québec ne sont pas comptabilisés à titre d'étudiants additionnels. Quant à la politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, elle ne s'applique pas à ces étudiants.

3.1.3.2 Programme d'actions structurantes

En 1988-1989, le montant total des subventions annoncées s'établissait à 11,4 M $ et le solde total reporté en 1989-1990 s'élevait à 11,0 M $ dans les règles budgétaires. A la suite du non-renouvellement de la subvention de l'une des équipes créées en 1984-1985 et de l'indexation des subventions annoncées pour 1988-1989, ce solde a été révisé et s'établit à 11,3 M $. De ce solde, 9,1 M $ est versé en 1989-1990 et la différence de 2,2 M $ est reportée en 1990-1991.

En 1989-1990, les subventions annoncées pour les équipes créées en 1985-1986 et 1986-1987 totalisent 8,4 M $. Une tranche de 3,4 M $ est versée en 1989-1990. Le solde de 5,0 M $ est reporté à l'année 1990-1991. Les montants annoncés devront cependant être révisés pour inclure l'indexation de 1989-1990.

En ce qui concerne les équipes créées en 1984-1985 et pour lesquelles il n'y a pas de subventions annoncées en 1989-1990, 3,3 M $ sont versés en 1989-1990 à même le 4,2 M $ reporté en 1988-1989 et 0,9 M $ sont reportés en 1990-1991. Ces montants seront également révisés pour tenir compte de l'indexation de 1989-1990.

Les détails du programme incluant les règles administratives sont présentés dans le document "Programme d'actions structurantes pour le soutien d'équipes de chercheurs" qui fait partie des présentes règles budgétaires.

L'enveloppe des subventions accordée pour le programme des actions structurantes s'élève à 13,0 M $ pour l'année 1989-1990. De ce montant, 12,5 M $ sont versés en ajustements spécifiques et 0,5 M $ est porté au solde non distribué. Quant au solde reporté en 1990-1991, il s'élève à 7,2 M $.

Montants annoncés	Montants reportés de 1988-1989	Montants annoncés en 1989-1990	Montants totaux
Équipes 1984-1985 (1)	4 187	-	4 187
Équipes 1985-1986	4 518	4 673	9 191
Équipes 1986-1987	2 586	3 766	6 352
TOTAL:	11 291	8 439	19 730
Montants versés en 1989-1990			
Équipes 1984-1985	3 259	-	3 259
Équipes 1985-1986	3 602	1 411	5 013
Équipes 1986-1987	2 249	1 969	4 218
TOTAL:	9 110	3 380	12 490
Montants reportés en 1990-1991			
Équipes 1984-1985	928	-	928
Équipes 1985-1986	916	3 262	4 178
Équipes 1986-1987	337	1 797	2 134
TOTAL: (1)	2 181	5 059	7 240

3.1.3.3 Fonds de développement pédagogique

Le Fonds de développement pédagogique a pour objectif de maintenir et d'augmenter la qualité de l'enseignement universitaire québécois en assurant une plus grande cohérence dans le développement de nouvelles activités d'enseignement et une meilleure concertation interuniversitaire basée sur la rationalisation des programmes. Il a également comme objectifs une meilleure utilisation des ressources humaines et physiques et l'amélioration de l'équipement scientifique du réseau d'enseignement universitaire.

En 1989-1990, une enveloppe de 2 000 000 $ est allouée pour le Fonds de développement pédagogique. La totalité de ce montant est actuellement au solde non distribué.

Les modalités de détermination des subventions de démarrage concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissements, accordées dans le cadre de ce Fonds, sont contenues au document intitulé "Objectifs et modalités d'allocation du Fonds de développement pédagogique". L'édition 1989-1990 de ce document fait partie intégrante des présentes Règles budgétaires.

3.1.3.4 Services aux étudiants

L'ajustement spécifique pour les services aux étudiants vise le soutien de la vie étudiante dans les établissements universitaires.

(1) Montants tenant compte du non-renouvellement de la subvention d'une des équipes.

Les subventions pour 1989-1990 sont établies en multipliant le nombre d'étudiants (EETC) de chaque université pour l'année civile 1988 par un per capita de 71,02 $. Ce montant est obtenu par ajustement du per capita de 69,02 $ de l'année 1988-1989 selon le taux d'indexation de base actuel de 2,90 %. Pour l'ensemble des universités, les subventions totalisent 11 032 000 $. Aux calculs définitifs, les subventions seront ajustées en fonction des dernières données sur le nombre d'EETC et du taux d'indexation des dépenses.

De façon à permettre aux étudiants de jouer pleinement le rôle qui leur revient, le Ministère souhaite que les universités ne facturent pas aux associations étudiantes les frais de loyer et d'entretien pour les locaux utilisés par ces associations, exception faite des locaux qui seraient mis à leur disposition pour des activités à caractère commercial.

3.1.3.5 Soutien à l'enseignement médical

La Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c.S.5, article 125) précise qu'un établissement de santé ne peut offrir de services d'enseignement et de recherche à moins qu'il ne soit lié par un contrat d'affiliation à un établissement d'enseignement et que, par ailleurs, les termes de ce contrat ne soient approuvés par le ministre de la santé et des services sociaux ainsi que par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Pour permettre l'application de la loi, et compte tenu du fait que les coûts dont il est question ici étaient déjà inclus dans le budget des centres hospitaliers, une somme de 9 247 000 $ a été transférée du ministère des Affaires sociales au ministère de l'Education en 1980-1981.

Ce montant devait couvrir les frais directs de soutien à l'enseignement liés à la présence des stagiaires inscrits dans les programmes de médecine et de médecine dentaire dans les centres hospitaliers affiliés pour la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1981. Ces frais directs de soutien à l'enseignement avaient été évalués à partir des données réelles 1978-1979 telles qu'observées par le ministère des Affaires sociales dans les états financiers des centres hospitaliers. Ces montants présentés aux états financiers des hôpitaux avaient été certifiés par le vérificateur externe de chaque établissement et vérifiés ensuite par le ministère des Affaires sociales. Les montants en question avaient été indexés pour tenir compte de l'inflation en 1979-1980 et 1980-1981.

En 1984-1985, le Gouvernement a accordé un montant additionnel récurrent de 3 100 000 $ pour les coûts de financement de certains frais de l'enseignement médical universitaire dans les centres hospitaliers affiliés. Cette subvention permettait d'ajuster le montant transféré en 1980-1981 sur la base de l'accroissement des coûts du secteur des services de santé et des services sociaux.

De plus, le Gouvernement a accepté que cette enveloppe soit dorénavant indexée de l'accroissement des coûts du secteur de la santé et des services sociaux, de façon à maintenir une cohérence dans le financement des activités du réseau des centres hospitaliers. Pour l'année 1989-1990, l'enveloppe récurrente de 1988-1989 a été indexée de 405 000 $, soit du taux de 2,7 % applicable pour le secteur de la santé et des services sociaux. La période couverte par cette subvention s'étend du 1er avril 1989 au 31 mars 1990.

Le Ministère demande aux universités de signer des contrats d'affiliation avec les centres hospitaliers affiliés conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les dépenses prévues aux contrats d'affiliation ne devront pas dépasser les montants accordés à cette fin. Aucun transfert ne peut être autorisé entre cette enveloppe et l'enveloppe générale des subventions de fonctionnement. Les universités ont la responsabilité de répartir l'enveloppe accordée à cette fin entre les centres hospitaliers affiliés.

3.1.3.6 Programme "Recherche-développement pour les formateurs" (RDF)

Le programme "Recherche-développement pour les formateurs" prend la relève du PRMEP (programme de recherche au profit des maîtres de l'enseignement professionnel) en s'ouvrant de façon plus marquée aux responsables de la formation professionnelle en milieu de travail. Toutefois, le sigle PPMEP (programme de perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel) demeure: il est réservé exclusivement aux activités d'enseignement dispensées par les universités participantes à ce programme.

Le PPMEP

Compte tenu des liens étroits qu'entretiennent le programme RDF et le PPMEP, quelques précisions sont apportées au suivi accordé au PPMEP. Au total, ces règles demeurent les mêmes qu'en 1988-1989. Essentiellement, il faut rappeler que le Ministère a consenti, après ententes spécifiques avec chacune des universités en cause, à ajouter conditionnellement des crédits récurrents supplémentaires pour l'engagement et le maintien de ressources professorales en formation des formateurs dans le domaine des enseignements professionnels et technologiques.

Le Ministère continuera à exercer un droit de regard sur l'utilisation de ces crédits tant et aussi longtemps que durera le programme RDF. Ces crédits ne seront pas révisés si les universités respectent les ententes qu'elles ont signées. Toutefois, dans les cas d'ententes modifiées ou non respectées dans le maintien de la nature des postes, selon le jugement du Ministère, ces crédits seront récupérés.

Ainsi, l'application de cette règle en 1988-1989 a conduit le Ministère à récupérer un montant de 80 000 $ en 1989-1990 de la base de financement de l'Université du Québec. Ce montant est, par la suite, transféré en ajustement spécifique alloué au programme RDF pour le présent exercice.

Recherche-développement pour les formateurs (RDF)

Ce programme sera maintenu au moins pour la durée du "Plan d'action de la formation professionnelle à l'école secondaire" du ministère de l'Education. Un montant de 1 050 000 $ (350 000 $ par année) est transféré du ministère de l'Education au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science aux fins du fonctionnement du programme RDF. Le dernier versement de cette tranche vient à échéance en 1989-1990.

Une somme totale de 1 030 000 $ est disponible pour le RDF en 1989-1990. Les règles de gestion de ce programme de recherche sont précisées dans la brochure intitulée "Programme de Recherche-développement pour les formateurs". Cette brochure fait partie des présentes règles budgétaires.

3.1.3.7 Location d'espaces

Une nouvelle règle s'applique aux locations d'espaces depuis 1988-1989. Son principal effet est de permettre de connaître les montants subventionnés dès le début de l'année de façon à éliminer les ajustements rétroactifs.

Cette règle détermine un montant à subventionner pour chacun des espaces loués par un établissement selon le nombre de mois de location dans l'année. A cette fin, la règle distingue les espaces commerciaux offerts sur le marché par des entreprises privées (type I), des autres types d'espaces (type II). Pour ces derniers, le montant subventionné est déterminé de façon "ad hoc" en fonction des dépenses prévues. Pour les espaces de type I, la règle précise la façon d'établir le montant subventionné. Ce montant est une proportion du coût du bail fixée dès son approbation et pour toute sa durée. Cette proportion est donnée par le rapport de la valeur présente des loyers d'un bail de référence sur la valeur présente des loyers de l'espace loué. Les valeurs présentes couvrent 5 ans ou la durée du bail à subventionner si cette dernière excède 5 ans. Le loyer du bail de référence était de 144,50 $ par mètre carré au 1er juin 1988 avec majoration variant de 25 % à 50 % selon le secteur au centre-ville de Montréal, et 35 % de ce loyer relève de frais variables. A partir de la deuxième année du bail, l'indexation des frais variables selon un taux fixé par le Ministère est le seul ajustement apporté au montant subventionné. Cet ajustement s'applique aux deux types d'espaces dans la mesure de la proportion subventionnée du loyer.

La subvention annuelle d'une université pour les locations d'espaces est la somme nette des montants subventionnés pour toutes ses locations selon le nombre de mois où celles-ci ont eu cours, d'une part, et de deux ajustements d'autre part. Le premier de ces ajustements est la somme, pour l'année, des mensualités établies pour amortir les améliorations locatives sur la durée du bail. Le second ajustement est la déduction de la part des coûts de location déjà subventionnés à même l'ajustement pour les variations de l'effectif étudiant, depuis le 1er juin 1982.

Quant à l'approbation des locations, elle se fera à l'intérieur d'enveloppes fermées. Pour 1989-1990, la subvention est de 37 053 000 $. Le Ministère approuvera donc les demandes selon leur priorité aux plans des fonctions à desservir par les espaces en cause et de la nature du besoin à combler. Les montants approuvés le sont de façon spécifique et ne peuvent servir à d'autres fins.

Les subventions réparties aux règles budgétaires totalisent 34 581 000 $ pour l'ensemble des universités. Cette somme résulte cependant d'une application simplifiée de la méthode de détermination des subventions pour les espaces de type I et d'une indexation de coûts variables estimés pour les autres. Aux calculs définitifs, les subventions seront calculées en appliquant intégralement la méthode aux données réelles de chaque bail. Le Ministère révisera également sur la même base les subventions octroyées pour les locations d'espaces en 1988-1989. A cette fin, l'excédent (2 472 000 $) de l'enveloppe accordée sur le montant réparti est porté au solde non distribué.

La règle budgétaire et les modalités administratives concernant les locations d'espaces sont contenues dans le document intitulé Programme de subvention des locations d'espaces par les universités. Ce document fait partie intégrante des présentes règles budgétaires.

3.1.3.8 Entretien de nouveaux espaces en propriété

Le Ministère accorde des subventions particulières pour couvrir une partie des coûts d'entretien des nouveaux espaces en propriété (nouvelle construction ou acquisition) dans la mesure où l'ensemble des espaces en propriété de l'établissement n'excède pas les espaces normalisés.

La subvention de 24,03 $ du mètre carré brut en 1988-1989, a été haussée à 25,23 $, soit de 5 %. Ces montants tiennent compte du fait que les ajustements pour variations d'effectif étudiant couvrent une partie des dépenses d'entretien d'espaces.

À part les subventions déjà mentionnées totalisant 654 000 $ et intégrées aux dépenses de base pour les espaces livrés en 1988-1989, 321 000 $ sont versés en ajustements spécifiques pour des espaces à livrer en 1989-1990. Les calculs définitifs tiendront compte de la même façon des autres espaces qui se seront ajoutés au cours de l'année. L'annexe 10 fournit plus de détails sur ces subventions.

3.1.3.9 Fonds des services aux collectivités

Ce fonds sert à financer des projets soumis par les universités et évalués selon les modalités arrêtées au document "Fonds des services aux collectivités - Objectifs et modalités d'allocation" et qui est partie intégrante des présentes règles budgétaires. Le montant réservé à cette fin est de 340 000 $ pour l'année 1989-1990 et il a été réparti selon les procédures prévues. Les détails sur ces subventions sont présentés à l'annexe 6.

3.1.3.10 Programme de médecine familiale

Le Conseil des ministres a adopté par décret (no 880-87), le 3 juin 1987, le nouveau Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Corporation professionnelle des médecins du Québec (L.R.Q., c.C-26, a.94, par.i). Ce nouveau Règlement a pour effet de rendre obligatoire, à compter du 1er juillet 1988, une formation de 24 mois en omnipratique ou en médecine familiale pour tout futur omnipraticien en médecine au Québec.

Le Gouvernement consent des subventions spéciales pour aider les universités à rencontrer les exigences de l'expansion de ces programmes. Un premier montant récurrent de 100 000 $ a été accordé en 1987-1988 et un deuxième de 1 317 000 $ était ajouté en 1988-1989. En 1989-1990, ces montants indexés totalisent 1 462 000 $ et un montant additionnel de 974 000 $ est ajouté, portant ainsi la subvention à 2 436 000 $.

Étant donné que ces montants ont été évalués sur la base de prévisions d'effectifs étudiants, une nouvelle étude évaluera l'impact de la méthode de financement des variations des effectifs en 1991-1992 et 1992-1993 en regard du nombre réel d'étudiants. Cette étude permettra au Ministère de corriger les montants de ces ajustements spécifiques et de les intégrer aux bases de financement des universités impliquées, s'il y a lieu.

3.1.3.11 Ajustements divers

Divers ajustements spécifiques totalisent 4 664 000 $.

Une subvention de 2 424 000 $ est accordée pour le programme de 4e année de droit. Ce montant est versé à l'Université Laval qui sert d'intermédiaire auprès du Barreau du Québec dans ce programme.

La subvention de 1988-1989 pour le "Thomas More Institute" est reconduite avec indexation en 1989-1990. Elle représente un montant de 92 000 $ qui est versé à l'Université Bishop.

Une subvention de 150 000 $ est allouée à l'Université de Montréal à la suite de l'entente de collaboration intervenue entre cet établissement et l'Institut catholique de Montréal. Ce programme d'aide triennal sera complété en 1990-1991.

Un montant de 190 000 $ est consenti à la CRÉPUQ pour le développement de systèmes d'information. Ce montant est versé à l'Université de Montréal en qualité de fiduciaire.

Une somme de 50 000 $ est octroyée à l'Université McGill comme aide financière pour le Centre d'apprentissage McGill-Hôpital de Montréal pour enfants.

Une subvention de 1 000 000 $ est versée à l'Université de Montréal pour les besoins de la faculté de médecine vétérinaire. Ces besoins touchent l'extension de son programme de 1er cycle et le développement d'un nouveau programme de 2e cycle. Cette subvention est récurrente et sera intégrée à la base de financement de l'Université en 1990-1991.

Une subvention de 584 000 $ est versée à l'Université du Québec pour le financement des séminaires devant permettre aux diplômés de l'Ecole de technologie supérieure de passer les examens de l'Ordre des ingénieurs du Québec. L'utilisation de cette subvention est soumise aux conditions spécifiées à la fin de la section 3.1.3.1 des présentes règles.

Un ajustement de 80 000 $ va à l'Université Laval pour l'implantation d'un programme de résidence multidisciplinaire en médecine dentaire. Cette subvention est récurrente.

Une subvention de 100 000 $ est allouée à l'Université du Québec à titre de financement additionnel pour une première année d'opération du Centre de services universitaires de la CôteNord.

Enfin, un ajustement négatif est apporté comme pénalité dans le cadre de la règle de contingentement des admissions aux programmes de formation médicale prédoctorale. Cet ajustement est de 6 000 $ et concerne l'Université McGill.

3.1.4 Crédits additionnels

Dans le Discours sur le Budget du 30 avril 1987, le Gouvernement annonçait des crédits additionnels de 79,0 M $ pour les deux années subséquentes, dont 15 M $ récurrents pour l'ajustement des bases de financement des universités. Depuis cette date, le Ministère a mené des études qui ont conduit à une hypothèse de révision des bases et du niveau de financement des universités laquelle a été présentée aux établissements universitaires en octobre 1988.

Dans le dernier Discours sur le Budget du 16 mai 1989, le Gouvernement annonçait des crédits additionnels de 66 M $ comme première étape dans le relèvement du niveau de financement des universités. En excluant les 5 M $ destinés aux équipements scientifiques et les 6 M $ accordés au Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR), les crédits additionnels pour le fonctionnement des universités totalisent 55 M $ en 1989-1990 y inclus les 15 M $ déjà annoncés en 1987.

Le Discours sur le Budget du 16 mai 1989 fixait déjà une répartition de ces crédits en fonction de 3 objectifs généraux: le redressement des situations financières (19 M $), l'orientation vers l'excellence et les besoins de l'économie (15 M $) et l'aide à la recherche (21 M $ pour les frais indirects de la recherche). En juin 1989, le Ministère a présenté aux universités une proposition de répartition de ces crédits additionnels qui respectait les objectifs énoncés dans le Discours sur le budget. De plus, il invitait les établissements universitaires à lui formuler leurs commentaires sur cette proposition. Compte tenu que le Ministère n'a pas terminé l'analyse des mémoires présentés par les universités et qu'un solde de 6,3 M $, réservé pour des cas particuliers, restait à répartir, la totalité des crédits additionnels est portée au solde non distribué. Après que le Ministère aura arrêté un projet de répartition de ces crédits additionnels, il demandera un avis au Conseil des universités et soumettra cette répartition aux instances centrales du Gouvernement pour approbation avant de les verser aux universités.

3.1.5 Solde non distribué

Après cette première étape de répartition des dépenses admissibles pour 1989-1990, il reste un solde de 63 362 000 $.

Ce solde comprend les montants suivants:

- crédits additionnels	55 000 000 $
- actions structurantes	510 000 $
- locations d'espaces	2 472 000 $
- fonds de développement pédagogique	2 000 000 $
- acquis de formation	50 000 $
- provision pour variation des revenus	1 416 000 $
- nouvelle demande pour services aux autochtones	250 000 $
- nouvelles demandes pour services aux personnes handicapées	663 000 $
marge de manoeuvre	1 001 000 $
Total:	63 362 000 $

La répartition de ce solde entre les universités sera fixée dans les calculs définitifs qui seront réalisés à la fin de l'année.

3.2 Les revenus admissibles

Le tableau 4 détaille les revenus admissibles de 90,9 M $ pour 1989-1990. Ce montant couvre les droits de scolarité selon les régimes général et particulier. Le premier est applicable aux étudiants canadiens et le second concerne les étudiants étrangers assujettis à la politique d'augmentation des droits de scolarité. Cette politique prévoit différentes catégories d'étudiants étrangers pouvant bénéficier d'exemptions et ces étudiants paient, par conséquent, des droits de scolarité selon le régime général. Ces droits sont inclus dans les revenus du régime général auxquels s'ajoutent également les revenus d'admission, d'inscription et d'amende.

En 1989-1990, le Gouvernement maintient sa politique de gel des droits de scolarité pour les étudiants canadiens. Concernant la politique des droits de scolarité des étudiants étrangers, il reconduit celle applicable depuis 1986-1987. Ainsi les étudiants étrangers paient 2 900 $ par trimestre ou 195 $ par crédit. Cette politique se trouve formulée dans la brochure "Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiants étrangers par les universités du Québec 1986-1987 (DGERU, mai 1986), laquelle fait partie intégrante des présentes règles.

3.2.1 Détermination des revenus du régime général

Ces revenus sont établis à partir des données sur les derniers revenus réels connus, avec un ajustement en fonction de la variation de l'effectif étudiant.

Les derniers revenus réels connus sont ceux déclarés aux rapports financiers de l'année 1987-1988. Ils comprennent les droits de scolarité et les frais d'admission, d'inscription et d'amende. Les droits de scolarité du régime général sont

obtenus en soustrayant du montant global apparaissant aux rapports financiers ceux se rapportant au régime particulier, selon les données obtenues par une cueillette "ad hoc" auprès des universités.

À partir des droits de scolarité ainsi obtenus, on calcule un ajustement pour tenir compte de l'effet sur les revenus des variations d'effectifs étudiants financées aux sessions d'été et d'automne 1988. En faisant l'hypothèse que les revenus varient proportionnellement aux effectifs, on applique la formule suivante:

Revenus des trimestres d'été et d'automne de l'année 1987	X	Pourcentage de variation des effectifs en 1988 par rapport à 1987

Les revenus des trimestres d'été et d'automne de l'année 1987 ont été établis en appliquant aux données des rapports financiers et "ad hoc" la répartition par trimestre révélée par les données de RECU sur le régime général pour 1987-1988.

3.2.2 Détermination des revenus du régime particulier

Les revenus du régime particulier correspondent aux estimations transmises par les universités au Ministère dans la cueillette "ad hoc" d'avril 1989.

Ces revenus seront recomptés sur la base des données réelles lorsque celles-ci seront disponibles, c'est-à-dire au moment des calculs définitifs 1990-1991. Par ailleurs, au moment des calculs définitifs 1989-1990, ce sont les revenus de 1988-1989 qui seront recomptés sur la base des données réelles. À cette fin, une réserve de 1,4 M $ a été portée au solde non distribué.

3.2.3 Frais afférents

Les revenus des universités au titre des frais de matériel continuent à être non déductibles pour fin de subvention en 1989-1990. Ils doivent cependant satisfaire aux exigences suivantes:

1. ils doivent être applicables à des coûts effectivement encourus par les universités pour des frais de matériel mis à la disposition des étudiants, par exemple location d'instruments, usage de microscopes, accès à l'ordinateur, notes de cours, textes divers, polycopies, matériel audio-visuel, etc.;

2. ils devront être perçus de manière à éviter tout dédoublement dans les cotisations exigées pour un même objet, d'une part par les écoles, facultés et départements et d'autre part par la direction centrale de l'université;

3. ils ne pourront être établis ou haussés que dans la mesure où la contribution exigée correspondra soit à des frais réels encourus par les universités mais qui ne faisaient jusqu'à maintenant l'objet d'aucune cotisation de la part des étudiants, soit à des hausses réelles de coûts;

4. sauf cas spéciaux ayant donné lieu à une entente entre l'établissement concerné et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, les frais de matériel exigés de l'étudiant ne pourront dépasser un maximum de 100 $ par année académique, cette somme devant inclure les cotisations perçues tant par la Direction centrale que par les écoles, facultés ou départements.

Les établissements devront soumettre au Ministère au cours de l'année 1989-1990 un rapport établissant les modalités d'application du régime des frais de matériel et les raisons motivant les changements survenus par rapport à 1988-1989. Après examen du rapport de chaque établissement, le Ministère se réserve la possibilité de reconnaître déductible pour fin de subvention, toute augmentation de revenus non justifiée selon les quatre (4) critères précédents.

Pour les fins de l'application de cette règle, il est entendu que:

1- "l'année académique" réfère à une année constituée par l'addition de deux (2) trimestres, comportant quinze (15) crédits d'activités chacun, pour un total de trente (30) crédits;

2- pour les études des 2e et 3e cycles, dont toutes les activités ne peuvent pas être mesurées en crédits à la fin de chaque trimestre, le montant maximum exigible est de 50 $ par trimestre.

3.3 Subvention de fonctionnement

Les dépenses admissibles totales incluant le solde non distribué, s'élèvent à 1 405 467 000 $. Après soustraction des revenus admissibles de 90 987 000 $, la subvention de fonctionnement est de 1 314 480 000 $. Le tableau 5 présente le résultat de cette opération pour chaque établissement, mais en excluant le solde non distribué.

4. RÈGLES RELATIVES À LA GESTION DES SUBVENTIONS

Les établissements universitaires jouissent d'une très large autonomie dans la gestion de leurs ressources et de leurs activités. Le Gouvernement entend préserver cette caractéristique majeure du système universitaire québécois. En conséquence, les mécanismes budgétaires utilisés par le Ministère ont pour effet de maintenir toute la latitude possible au niveau de la gestion du budget par les universités.

Cependant, le Ministère considère que divers éléments de ce budget doivent faire l'objet de règles particulières. Ces règles sont précisées à cette section comme c'est le cas pour les virements effectués entre certaines activités ou pour les rapports que les universités doivent présenter au Ministère au début ou à la fin de l'exercice financier.

4.1 Les virements et les règles de gestion des subventions spécifiques

Toutes les subventions spécifiques accordées pour répondre à des demandes particulières doivent être utilisées par les universités aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. Le Ministère se réserve le droit d'exiger des établissements qu'ils fournissent des rapports à ce sujet.

Les virements effectués dans le cadre des programmes suivants sont sujets à l'autorisation préalable du Ministère: actions structurantes, programmes spéciaux de formation des maîtres, Institut Thomas More, Fonds de développement pédagogique, quatrième année de droit, locations d'espaces, frais de l'enseignement médical universitaire dans les centres hospitaliers affiliés, acquis de formation, Fonds des services aux collectivités, services aux étudiants, programme de médecine familiale et financement des séminaires pour les diplômés de l'ETS.

4.2 Politique d'achat

Dans le cadre de la politique gouvernementale en matière d'achat au Québec, le Ministère maintient des règles budgétaires à ce sujet.

Pour les dépenses autres que la rémunération de toutes catégories de personnels, les établissements sont tenus, pour l'achat de biens, d'appliquer les règles de la politique d'achat du Gouvernement du Québec décrites ci-après:

1. Tout établissement, à chaque fois qu'il achète des biens, doit donner préférence aux manufacturiers et aux fournisseurs de produits québécois. Ce qui veut dire:

   a) à chaque fois qu'il y a au moins trois manufacturiers québécois pour un même produit, le choix doit obligatoirement se poser sur un produit québécois;

b) lorsqu'il y a moins de trois manufacturiers québécois pour un même produit, l'établissement devra choisir le produit québécois si le prix de ce produit n'excède pas 10 % du prix du produit étranger le moins cher. Cette marge sera réduite au prorata du pourcentage du contenu québécois des produits qui ne seraient pas entièrement fabriqués au Québec.

2. L'achat regroupé devra être pratiqué sur une base locale, ou régionale, sectorielle ou intersectorielle, chaque fois qu'il sera jugé bénéfique, par les établissements, sur le plan économique.

4.3 Taxe d'accise

Le Ministère demande aux établissements universitaires de prendre les mesures appropriées pour profiter au maximum des exonérations sur la taxe d'accise et pour minimiser les frais de douanes.

4.4 Situation financière

Les surplus appartiennent aux universités et les déficits demeurent à leur charge. Dans ce dernier cas, les établissements concernés devront prendre les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre budgétaire. Le Ministère pourra demander aux universités des rapports périodiques sur l'évolution de leur situation financière et les mesures prises afin de rétablir l'équilibre budgétaire.

5. RÈGLES RELATIVES À LA REDDITION DES COMPTES

Faisant suite aux demandes d'information faites par les années passées et à la mise en place du schéma de développement relatif aux systèmes d'information, chaque établissement universitaire sera tenu de transmettre au Ministère des données dans le cadre des contingentements en médecine, du programme d'actions structurantes, du programme de recherche-développement pour les formateurs et des systèmes d'information suivants: rapport financier annuel 1989-1990 et recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU).

5.1 Rapport financier 1989-1990

Le rapport financier annuel 1989-1990 intégrant les états financiers, les annexes, les statistiques, le rapport du vérificateur externe et le questionnaire complété par ce dernier est requis pour le 1er septembre 1990.

5.2 Recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU)

Le recensement des effectifs étudiants universitaires (RECU) doit être transmis par trimestre selon les modalités et les échéances prévues au Manuel de procédures en vigueur. Les données transmises dans le cadre de ce système feront l'objet de vérification par le vérificateur externe de l'établissement.

5.3 Contingentement en médecine

Un état des inscriptions en début d'année, un bilan en fin d'année et certains renseignements spécifiques seront requis, en concordance avec les échéances des politiques de contingentement et des opérations administratives connexes. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et le Ministère sont associés dans la gestion des données relatives au contingentement en médecine.

5.4 Pénalité en cas de retards dans la transmission des documents

Le Ministère doit s'assurer que chaque établissement fournisse les informations demandées selon les échéanciers prévus et que les retards causés par l'un ou l'autre ne soient pas de nature à empêcher un traitement et une analyse rapides de l'information obtenue.

En cas de retard, c'est-à-dire dès le lendemain de la date d'échéance prévue pour un système ou une demande d'information spécifique, le Ministère pourra informer le chef de l'établissement concerné que des informations demandées ne sont pas entrées à temps et qu'en conséquence il retiendra le versement mensuel aussi longtemps que les informations ne seront pas parvenues à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires.

6. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE TRIENNALE DES PLACES RÉMUNÉRÉES DE RÉSIDENTS EN MÉDECINE DE 1989-1990 À 1991-1992

Pour les années 1989-1990 à 1991-1992, le Gouvernement a décidé:

A) Pour le contingent régulier

1. D'autoriser la rémunération d'un nombre total:

   - en 1989-1990 de 1 915 résidents, soit 1 829 places ETC;
   - en 1990-1991 de 1 875 résidents, soit 1 790 places ETC;
   - en 1991-1992 de 1 895 résidents, soit 1 810 places ETC.

   Ces places rémunérées font partie du contingent régulier.

2. D'autoriser la rémunération d'un maximum:

   - en 1989-1990 de 548 places de nouveaux résidents;
   - en 1990-1991 de 550 places de nouveaux résidents;
   - en 1991-1992 de 559 places de nouveaux résidents;

   pour les diplômés des facultés de médecine du Québec qui poursuivent leur formation postdoctorale au Québec. Ces places rémunérées font partie du contingent régulier.

3. D'autoriser que les places non comblées en 2 puissent l'être avec d'autres candidats sauf ceux pour lesquels un contingent spécifique est prévu, jusqu'à un maximum annuel de 545 places.

4. D'autoriser la rémunération:

   . en 1989-1990 de 255 places sans engagement et de 70 places avec engagement;

   . en 1990-1991 de 255 places sans engagement et de 70 places avec engagement;

   . en 1991-1992 de 255 places sans engagement et de 70 places avec engagement;

   pour les entrées dans les programmes de spécialités. La ventilation de ces places selon les programmes est précisée au tableau suivant:

RÉPARTITION DES PLACES D'ENTRÉE DANS LES PROGRAMMES DE SPÉCIALITÉS

Programme de spécialités	Total des places disponibles	Contingent régulier			Retours de pratique avec engagement**
		Total des places régulières	Places sans engagement	Places avec engagement**	
Chirurgie	68	68	68	-	-
Médecine interne*	82	75	63	12	7
Anatomo-pathologie	9	9	9	-	-
Anesthésie-réanimation *	27	21	14	7	6
Biochimie médicale	2	2	2	-	-
Médecine nucléaire	5	5	5	-	-
Microbiologie	3	3	3	-	-
Obstétrique-gynécologie*	21	21	21	-	-
Ophtalmologie	11	11	11	-	-
Pédiatrie	23	19	14	5	4
Psychiatrie*	43	37	22	15	6
Radiologie diagnostique*	21	17	13	4	4
Radio-oncologie*	4	4	4	-	-
Santé communautaire	6	6	6	-	-
Total	325	298	255	43	27

*: Cibles non transférables.

**: Engagement à pratiquer, avec une nomination en établissement, exclusivement à l'extérieur des territoires des régions universitaires où la rémunération réduite en établissement s'applique.

En ce qui concerne les 255 places sans engagement du contingent régulier, les règles d'attribution sont les suivantes:

- ces places sont ouvertes aux médecins omnipraticiens de retour de pratique;

- les places d'entrée dans les programmes de médecine interne, d'anesthésie-réanimation, d'obstétrique- gynécologie, de psychiatrie, de radiologie diagnostique et de radio-oncologie qui ne sont pas comblées ne sont pas transférables dans les programmes d'une autre spécialité: une place sans engagement non comblée en psychiatrie par exemple demeure vacante et n'est pas disponible pour un résident additionnel dans un autre programme.

En ce qui concerne les 70 places avec engagement, les règles d'attribution sont les suivantes:

- les places non comblées ne sont jamais transférables en places sans engagement;

- les places non comblées sont transférables selon les modalités suivantes:

  - il peut y avoir transfert entre les places régulières avec engagement et des retours de pratique avec engagement dans la même spécialité;

  - si ces places demeurent toujours vacantes, elles deviennent alors disponibles prioritairement pour les spécialités où l'on retrouve déjà des places avec engagement, et par la suite pour les autres spécialités requises pour les régions et identifiées dans les plans d'effectifs médicaux approuvés par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le principe de la non-transférabilité a été retenu afin de s'assurer que l'accroissement par rapport à l'année dernière du nombre de nouvelles places de résidents dans les programmes de spécialités serve pour les spécialités en pénurie et pour les régions en difficulté de recrutement.

L'engagement est à l'effet de pratiquer, avec une nomination dans un établissement, exclusivement à l'extérieur des territoires des régions universitaires où la rémunération réduite en établissement s'applique, et ce durant une période de quatre années. Un contrat devra être signé par les candidats qui s'engageront dans ce programme et il prévoira une pénalité de 200 000 $ pour ceux qui ne respecteraient pas leur engagement.

Parmi les 70 places avec engagement, environ 27 sont disponibles pour les retours de pratique. Pour chaque retour de pratique avec engagement admis par les universités, une place rémunérée de résident pourra s'ajouter si nécessaire au nombre total de places prévu à la recommandation 2 ou 3.

5. D'assurer au résident en spécialité qui quitte son programme une place dans un programme de médecine de famille si l'obtention de son permis d'exercice le requiert et, si ce changement de programme survient durant la première année de résidence, de permettre à un résident en médecine de famille de combler dans la même spécialité la place ainsi laissée vacante. La possibilité pour un résident en médecine de famille de remplacer un résident en spécialité qui quitte son programme sera révisée à la lumière des statistiques disponibles après une année d'application de cette mesure.

B) Pour les contingents spécifiques

6. a) D'autoriser la rémunération:
   - en 1989-1990 de 35 places de résidents;
   - en 1990-1991 de 35 places de résidents;
   - en 1991-1992 de 35 places de résidents;

   dans le cadre d'un contingent spécifique pour des citoyens canadiens, ou des étrangers qui ont obtenu leur citoyenneté canadienne ou leur résidence permanente, dont le diplôme de médecine a été décerné par une faculté située en dehors du Canada et des Etats-Unis.

   Ces 35 places annuelles se divisent en deux contingents de candidats selon que ceux-ci se sont inscrits avant ou après les récentes clarifications apportées par le Bureau de la Corporation professionnelle des médecins du Québec aux conditions et modalités de délivrance des permis (octobre 1988):

   1) Pour les médecins inscrits après la clarification des exigences de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Gouvernement accorde dix places annuellement.

      Ces places seront octroyées par concours annuel aux meilleurs candidats, sans priorité accordée en fonction de la date d'arrivée au Québec. Pour être admissible au concours, les candidats devront avoir réussi l'examen d'évaluation du Conseil médical du Canada (EECMC) ou l'examen américain de la Commission d'éducation pour les médecins gradués à l'étranger (ECFMG). Le concours comprend:

      - un examen d'évaluation des connaissances et un examen clinique, administrés par les facultés de médecine ou par la Corporation professionnelle des médecins du Québec;

      - un engagement à pratiquer en région ou en établissement désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

      - tout autre moyen jugé pertinent.

Seuls les meilleurs candidats seront invités au programme d'accueil obligatoire avant l'obtention d'une place de résident, selon le nombre de places annuellement autorisées. Les autres candidats n'auront aucun privilège pour les années subséquentes, sauf celui de pouvoir se présenter de nouveau au concours annuel, car aucune liste d'admissibilité à des places ne pourra être constituée.

2) Pour les médecins jugés éligibles par la Corporation professionnelle des médecins du Québec avant la clarification de ses exigences, le Gouvernement accorde 25 places annuellement. La sélection des candidats se fera à partir de la qualité du dossier déterminée, entre autres, par la note obtenue à l'examen d'évaluation du Conseil médical du Canada. Pour obtenir une place, tout candidat devra également avoir signé un engagement à pratiquer dans une région ou un établissement désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux; il devra également résider au Québec.

Les médecins choisis dans cette catégorie devront s'inscrire au programme d'accueil et se soumettre à un examen de synthèse. En cas d'échec, le candidat aura le droit à deux possibilités de reprise d'examen.

Les médecins de cette catégorie pourront également concourir pour obtenir une place parmi les places de l'autre catégorie, mais à condition de se soumettre au processus de sélection prévu pour cette catégorie.

b) D'autoriser, en 1989-1990, le transfert d'un maximum de 18 places autorisées en 1987-1988 et 1988-1989 mais non utilisées par des diplômés de facultés de médecine extérieures au Canada et aux Etats-Unis dont le séjour dans les programmes d'internat rotatoire a été plus long que prévu.

c) De maintenir pour les places offertes dans ce contingent spécifique l'obligation de pratiquer quatre années dans un territoire ou un établissement insuffisamment pourvu de médecins. En cas de non-respect de l'engagement une pénalité de 200 000 $ est prévue. Si les candidats admis sur ces places abandonnent ou subissent un échec, ils ne pourront pas être remplacés.

7. D'autoriser la rémunération de nouvelles places en résidence dans les programmes de spécialités pour des citoyens canadiens et des résidents permanents s'ils remplissent les conditions suivantes:

. être diplômé d'une faculté canadienne non-québécoise;

. avoir commencé sa formation spécialisée dans une faculté de médecine extérieure au Québec;

. s'inscrire en résidence 3 ou plus;

. s'engager à ne pas exercer la médecine au Québec à la fin de sa formation. Les universités doivent acheminer au ministère de la Santé et des Services sociaux les formulaires de ces engagements.

À chaque année des nouvelles places de résidence 3 ou plus dans les programmes de spécialités seront disponibles si le total des places de ce contingent spécifique n'excède pas 25.

8. D'autoriser la rémunération de nouvelles places en résidence dans les programmes de spécialités pour des citoyens américains diplômés aux Etats-Unis qui s'engagent à ne pas exercer la médecine au Québec à la fin de leur formation. Les universités doivent acheminer au ministère de la Santé et des Services sociaux les formulaires de ces engagements.

   À chaque année des nouvelles places de résidence dans les programmes de spécialités seront disponibles si le total des places de ce contingent n'excède pas 40.

C) <u>Concernant les règles de gestion, les mesures de contrôle et les pénalités liées à cette Politique</u>

De préciser les dispositions suivantes:

9. Tous les quotas de places précisés par cette Politique sont donnés pour l'ensemble des quatre universités qui ont une faculté de médecine au Québec; il appartient à ces universités de se répartir entre elles chacun de ces quotas.

10. La définition d'une entrée en spécialisation est la suivante: tout étudiant qui s'inscrit pour la première fois dans un programme de spécialisation sur une place de résident, avec l'assurance de pouvoir se réinscrire l'année suivante s'il satisfait aux exigences de la formation.

11. Seules les interprétations qui auront fait l'objet d'une confirmation écrite par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science auprès des universités ou de leur mandataire (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) seront acceptées dans les mesures de contrôle de cette Politique.

12. Tout moniteur clinique qui obtiendra, durant les années de cette Politique, un certificat de spécialiste et qui s'installera au Québec pourra être pris en compte dans la détermination du nombre des entrées en spécialisation pour les années subséquentes.

13. Aucun abandon en cours de formation ne peut faire l'objet d'un remplacement, à moins que ce soit explicitement prévu par la Politique.

14. Les universités doivent s'assurer, avant d'inscrire tout candidat à une place conditionnelle à l'engagement de pratiquer quatre ans en région désignée, qu'il a bien signé le contrat prescrit par la Politique avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

15. Toute dérogation à l'une ou l'autre des conditions posées pour l'occupation d'une place autorisée fera l'objet des mesures suivantes:

    . déduction de la subvention de fonctionnement des universités concernées de l'équivalent du salaire afférent à la place occupée en contravention de la Politique;

    . ajustement à la baisse du nombre de places autorisées les années subséquentes en fonction des dérogations observées.

    Ces mesures de contrôle s'appliquent au nombre total de places contingentées, ainsi qu'à toutes les sous-catégories de places précisées dans la Politique.

16. Les universités ou leur mandataire (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) devront mettre à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science tous les renseignements requis aux fins du contrôle de cette Politique et de l'élaboration de la Politique pour les années subséquentes, y compris les données nominatives nécessaires qui devront pouvoir être rendues disponibles sur demande, dans un délai raisonnable.

7. RÈGLES RELATIVES À LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DES NOUVELLES INSCRIPTIONS DANS LES PROGRAMMES DE DOCTORAT EN MÉDECINE (MD) POUR 1989-1990

Pour 1989-1990, le Gouvernement a décidé:

1. D'autoriser 575 nouvelles inscriptions par année dans les programmes de doctorat dont 481 nouvelles inscriptions pour des Québécois et 94 pour les non-Québécois. Cette autorisation s'applique en 1989-1990 sous réserve des pénalités prévues en cas de dépassement.

2. De répartir entre les universités les 481 places réservées aux étudiants québécois de la manière suivante:

LAVAL	MONTRÉAL	SHERBROOKE	McGILL
129	163	88	101

Les universités doivent combler prioritairement ces places.

Cependant, étant donné les dépassements observés en 1987-1988 et 1988-1989, ces quotas sont réduits de trois places à l'Université de Sherbrooke et d'une place à l'Université McGill.

3. D'autoriser, parmi les 575 nouvelles inscriptions prévues au point 1, 94 nouvelles inscriptions pour les non-Québécois réparties de la manière suivante:

   - un contingent de 24 places par année réservé aux candidats admissibles dans le cadre d'ententes intergouvernementales: 19 places dans le cadre de l'entente Québec/-Nouveau-Brunswick et 5 places dans le cadre de l'entente Québec/Ontario;

   - un contingent de 70 places par année réservé à 40 étudiants canadiens non-Québécois et à 30 étudiants étrangers munis d'un visa d'étudiant; les universités se partageront ces places. Une certaine flexibilité est autorisée dans la répartition 40/30; toutefois, le nombre de places réservées aux canadiens non-québécois est limité à un maximum de 42.

4. De considérer comme de nouvelles inscriptions celles faites dans les programmes de doctorat sans égard au niveau où elles sont faites, à moins que les étudiants concernés proviennent d'une autre faculté de médecine québécoise.

5. D'établir les règles administratives suivantes:

   a) les universités ou leur mandataire (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) devront mettre à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science tous les renseignements requis aux fins du contrôle de cette Politique pour les années subséquentes, y compris les données nominatives nécessaires qui devront pouvoir être rendues disponibles sur demande, dans un délai raisonnable;

   b) seules les interprétations qui auront fait l'objet d'une confirmation écrite par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science auprès des universités ou de leur mandataire (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) seront acceptées dans les mesures de contrôle de cette Politique;

   c) tout dépassement observé pour une année donnée dans le nombre de nouvelles entrées en faculté de médecine sera compensé par une diminution équivalente du nombre de postes autorisés au cours des années subséquentes;

   d) le Ministère diminuera la subvention de fonctionnement de l'université n'ayant pas appliqué la Politique. Cette diminution sera calculée ainsi: coût per capita de formation en médecine prédoctorale X nombre de cas dérogeant à la Politique.

Tableau 1

Détermination des dépenses admissibles des universités pour 1989–1990
(en milliers de dollars)

Université	Dépenses de base 1988–1989 (1)	Ajustements intégrés dans la base (2)	Dépenses de base 1988–1989 ajustées	Indexation (3)	Dépenses de base pour 1989–1990	Ajustements spécifiques (4)	Dépenses admissibles pour 1989–1990
BISHOP	9717	166	9883	287	10170	1065	11235
CONCORDIA	109499	1724	111223	3233	114456	15036	129492
HEC	23851	1040	24891	724	25615	3512	29127
LAVAL	221446	4249	225695	6561	232256	17101	249357
MCGILL	158811	2198	161009	4681	165690	12372	178062
MONTREAL	222153	-1266	220887	6421	227308	15259	242567
POLYTECHNIQUE	41105	126	41231	1199	42430	3486	45916
QUEBEC	324705	-4230	320475	9316	329791	29455	359246
SHERBROOKE	82399	3107	85506	2486	87992	9111	97103
TOTAL	1193686	7114	1200800	34908	1235708	106397	1342105

(1) Selon "Calculs définitifs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 1988–1989, mai 1989, page 16, tableau 1.
(2) voir tableau 2.
(3) En plus de l'indexation proprement dite, cet élément comprend l'effet de vieillissement des personnels dans les échelles salariales celui des variations des contributions patronales aux régimes universels et les montants de rémunération forfaitaire.
(4) voir tableau 3.

D.R.M.F., novembre 1989

Tableau 2

Sommaire des ajustements spécifiques de l'année 1988–1989, intégrés dans la base en 1989–1990 (en milliers de dollars)

Université	Variations d'effectifs 1988–1989	Entretien de nouveaux espaces(1)	Audiologie et orthophonie	Rémunération forfaitaire	PPMEP	Normalisation (2) IAF et INRS	Total
BISHOP	188	0	0	–22	0	0	166
CONCORDIA	1821	153	0	–250	0	0	1724
H.E.C.	1095	0	0	–55	0	0	1040
LAVAL	4754	0	0	–505	0	0	4249
McGILL	2560	0	0	–362	0	0	2198
MONTREAL	–794	0	35	–507	0	0	–1266
POLYTECHNIQUE	51	169	0	–94	0	0	126
QUEBEC	–3792	332	0	–741	–80	51	–4230
SHERBROOKE	3295	0	0	–188	0	0	3107
TOTAL	9178	654	35	–2724	–80	51	7114

1. Les différences dans ces données par rapport aux ajustements calculés pour 1988–1989 correspondent au temps de non utilisation des espaces en 1988–1989 (voir annexe 10).
2. La base de financement de l'université du Québec avait été établie de façon à ne pas tenir compte des revenus de l'IAF et de l'INRS. Pour corriger cette situation, ces revenus(droits de scolarité, admission, inscription et amendes pour 1987–1988), sont intégrés à la base en 1989–1990 et seront considérés désormais dans les revenus admissibles.

D.R.M.F., novembre 1989

Tableau 3

Sommaire des ajustements spécifiques pour 1989–1990 (en milliers de dollars)

Université	Variations d'effectifs 1988/1987 (1)	Locations (2)	Frais d'enseignement médical	Actions structurantes(3)	Services aux étudiants	Médecine familiale (4)	Entretien de nouveaux espaces (5)	RDF PPMEP (6)	Services aux collectivités(7)	Autres ajustements(8)	TOTAL
BISHOP	848	0	0	0	125	0	0	0	0	92	1065
CONCORDIA	5324	6875	0	1561	1226	0	0	50	0	0	15036
HEC	2339	490	0	333	350	0	0	0	0	0	3512
LAVAL	4294	1365	3882	2272	1945	615	111	80	33	2504	17101
McGILL	3592	713	4356	1455	1557	597	0	0	58	44	12372
MONTREAL	590	3867	5335	1629	1816	682	0	0	0	1340	15259
POLYTECHNIQUE	1032	951	0	1209	294	0	0	0	0	0	3486
QUEBEC	5023	17904	0	1735	2915	0	210	770	214	684	29455
SHERBROOKE	1176	2416	1712	2296	804	542	0	130	35	0	9111
TOTAL	24218	34581	15285	12490	11032	2436	321	1030	340	4664	106397

(1) Voir les annexes 1A à 1J
(2) Voir l'annexe 5
(3) Voir les annexes 2,3 et 4
(4) Voir l'annexe 9
(5) Voir annexe 10
(6) Voir l'annexe 7
(7) Voir l'annexe 6
(8) Voir l'annexe 8

D.R.M.F., novembre 1989

Tableau 4

Revenus admissibles des régimes général et particulier pour 1989–1990 (en milliers de dollars)

UNIVERSITE	REVENUS ADMISSIBLES SELON LE REGIME GENERAL						TOTAL	REVENUS du REGIME PARTICULIER Estimation 1989–1990	TOTAL DES REVENUS ADMISSIBLES
	Revenus admissibles de base 1987–1988			Revenus admissibles liés au développement					
	Droits de scolarité	Admissions, inscriptions et amendes	Sous-total	Revenus des sessions d'été et automne (1)	Variation d'effectifs (2)	Sous-total			
BISHOP	920	0	920	508	12.788%	65	985	340	1325
CONCORDIA	7565	230	7795	4180	2.713%	113	7908	2400	10308
HEC	2429	209	2638	1422	10.697%	152	2790	275	3065
LAVAL	12582	406	12988	6984	3.406%	238	13226	1300	14526
MCGILL	10585	3	10588	5873	3.017%	177	10765	8700	19465
MONTREAL	11725	440	12165	6663	0.035%	2	12167	1200	13367
POLYTECHNIQUE	1837	100	1937	994	2.936%	29	1966	565	2531
QUEBEC	17222	1465	18687	10817	2.651%	287	18974	1340	20314
SHERBROOKE	5464	265	5729	3229	1.762%	57	5786	300	6086
TOTAL	70329	3118	73447			1120	74567	16420	90987

(1) Ces revenus sont obtenus en appliquant aux droits de scolarité du régime général pour 1987–1988, la répartition par trimestre de ces droits, selon RECU, pour la même année.

(2) Cette variation en pourcentage est celle de l'effectif (en eetc) de l'année civile 1988, par rapport à celui de 1987.

D.R.M.F., novembre 1989

Tableau 5

Subventions de fonctionnement pour 1989-1990
(en milliers de dollars)

Université	Dépenses admissibles (1)	Revenus admissibles (2)	Subvention de fonctionnement
BISHOP	11235	1325	9910
CONCORDIA	129492	10308	119184
HEC	29127	3065	26062
LAVAL	249357	14526	234831
MCGILL	178062	19465	158597
MONTREAL	242567	13367	229200
POLYTECHNIQUE	45916	2531	43385
QUEBEC	359246	20314	338932
SHERBROOKE	97103	6086	91017
sous-total:	1342105	90987	1251118
solde non distribué:	63362		63362
TOTAL	1405467	90987	1314480

1. voir tableau 1.
2. voir tableau 4.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1

Ajustements pour les variations d'effectif étudiant en 1989–1990 (en milliers de dollars)

Université	Secteurs prioritaires		Autres secteurs		Total des secteurs		AJUSTEMENTS NETS
	Coûts additionnels	Montants récupérés	Coûts additionnels	Montants récupérés	Coûts additionnels	Montants récupérés	
BISHOP	194	93	747	0	941	93	848
CONCORDIA	7454	1616	612	1126	8066	2742	5324
HEC	2243	33	129	0	2372	33	2339
LAVAL	5378	1618	2199	1665	7577	3283	4294
McGILL	2404	619	2244	437	4648	1056	3592
MONTREAL	1219	1192	2267	1704	3486	2896	590
POLYTECHNIQUE	1033	4	3	0	1036	4	1032
QUEBEC	3571	1220	2973	301	6544	1521	5023
SHERBROOKE	1089	928	1482	467	2571	1395	1176
TOTAL	24585	7323	12656	5700	37241	13023	24218

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 A :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, ENSEMBLE DES UNIVERSITES

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	17183	1236	886	16590	1147	815	1079	144	73	6762956	1860264	1266718	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	16752	1674	778	17007	1531	698	231	154	84	1313004	1764686	1285956	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164		2818	1126		2704	1046		164	104		1459969	1161065	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	25077	3726	206	23929	3725	172	1376	254	47	5458454	1603525	366888	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478		445	27		430	27		31	2		259858	20956	
						Variations positives, total pour secteurs prioritaires									2686	747	310	13534415	6948301	4101583	24584299
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	1738	131	11	1758	109	12	17	25	1	132209	275263	12951	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	3049	270	21	3154	260	19	49	15	3	210749	86948	20081	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	29384			28978			726			2417217			
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	12547	1629	349	12403	1643	346	264	81	27	976140	512224	215865	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	6247	438	32	6141	404	29	191	43	6	809363	320683	57042	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	12402	762	354	11326	750	361	1076	24	6	3625044	154980	48628	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	5230			4891			373			1186513			
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	4410	4152	237	4573	4088	202	45	131	40	246983	992685	353252	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								2741	319	83	9604217	2342782	707819	12654818
DEFINANCEMENT							Variations positives, total pour tous les secteurs								5427	1066	393	23138632	9291084	4809402	37239117
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures									17183	1236	886	16590	1147	815	-486	-55	-2	-2308959	-447700	-27492	
04 sciences appliquées									16752	1674	778	17007	1531	698	-486	-11	-4	-1855895	-75141	-42592	
05 sc. humaines(2 et 3)										2818	1126		2704	1046		-50	-24		-338313	-181816	
07 administration									25077	3726	206	23929	3725	172	-228	-253	-13	-639699	-1227378	-78695	
10 droit (2 et 3)										445	27		430	27		-16	-2		-85193	-13431	
						Variations négatives, total pour secteurs prioritaires									-1200	-385	-45	-4804553	-2173724	-344025	-7322301
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.									1738	131	11	1758	109	12	-37	-3	-2	-279741	-18083	-23948	
02 santé para-méd.									3049	270	21	3154	260	19	-154	-5	-1	-661213	-29058	-6701	
05 sc. humaines(1er)									29384			28978			-320			-1049927			
06 sc. de l'éducation									12547	1629	349	12403	1643	346	-120	-95	-24	-385447	-553975	-183178	
08 arts									6247	438	32	6141	404	29	-85	-9	-3	-365748	-67494	-29659	
09 lettres									12402	762	354	11326	750	361	0	-12	-13	0	-79350	-118653	
10 droit (1er)									5230			4891			-34			-99858			
11 santé méd.									4410	4152	237	4573	4088	202	-208	-67	-5	-1233774	-467062	-45823	
soutien:							Variations négatives, total pour autres secteurs								-958	-191	-48	-4075707	-1215020	-407962	-5698689
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-2158	-576	-93	-8880260	-3388745	-751987	-13020991
						EFFECTIF TOTAL			134019	17281	4027	130750	16791	3727	3269	490	300	*Coût net, sect. prioritaires:*			*17261998*
																		Coût net, autres secteurs:			*6956129*
																		Coût net total:			*24218127*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 B : Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, université BISHOP

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	194	0	0	163	1	0	31	0	0	194302	0	0	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	53	0	0	65	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	3	0	-	3	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	349	0	0	374	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations positives, Variation au financement								31	0	0	194302	0	0	194302
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	615	-	-	493	-	-	122	-	-	406199	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	1	49	0	0	36	0	1	13	0	3698	82209	0	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	127	0	0	109	0	0	18	0	0	76275	0	0	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	373	0	0	320	0	0	53	0	0	178557	0	0	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								194	13	0	664729	82209	0	746937
							Variations positives, total pour tous les secteurs								225	13	0	859030	82209	0	941239
DEFINANCEMENT																					
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	6870	0.5	1.0	2.5	3.5	4469	9621	13056	194	0	0	163	1	0	0	-1	0	0	-9621	0	
04 sciences appliquées	1828	0.5	1.0	2.5	3.5	1948	3319	4233	53	0	0	65	0	0	-12	0	0	-23370	0	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	5026	0.5	-	2.5	3.3	-	7316	9326	-	3	0	-	3	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2704	0.5	1.0	2.1	2.8	2386	3873	4819	349	0	0	374	0	0	-25	0	0	-59638	0	0	
10 droit (2 et 3)	0	0.5	-	2.5	3.3	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-37	-1	0	-83008	-9621	0	-92629
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	5026	0.5	1.0	-	-	3547	-	-	615	-	-	493	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	2179	0.5	1.0	2.1	2.8	2123	3321	4084	1	49	0	0	36	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	4990	0.5	1.0	2.1	2.8	3529	6273	8020	127	0	0	109	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3646	0.5	1.0	2.5	3.3	2857	5591	7049	373	0	0	320	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	0	0.5	1.0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	2067						Variations négatives, total pour autres secteurs								0	0	0	0	0	0	0
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-37	-1	0	-83008	-9621	0	-92629
							EFFECTIF TOTAL		1712	52	0	1524	40	0	188	12	0	*Coût net, sect. prioritaires:*			*101673*
																		Coût net, autres secteurs:			*746937*
																		Coût net total:			*848611*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 C :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, université CONCORDIA

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	2897	123	26	1937	74	22	960	49	4	6017088	633007	69409	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	1463	242	101	1646	253	85	0	0	16	0	0	244944	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	243	83	-	188	88	-	55	0	-	489624	0	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	3116	415	20	3261	514	22	0	0	0	0	0	0	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations positives, Variation au financement								960	104	20	6017088	1122630	314353	7454071
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	4158	-	-	4369	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	555	125	11	638	149	16	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	1285	57	1	1224	50	0	61	7	1	258488	52204	9507	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	2230	108	2	2175	94	0	55	14	2	185295	90405	16209	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								116	21	3	443783	142609	25716	612108
							Variations positives, total pour tous les secteurs								1076	125	23	6460871	1265240	340070	8066180
DEFINANCEMENT																					
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	4938	0.5	1.0	2.5	3.5	3733	7436	9905	2897	123	26	1937	74	22	0	0	0	0	0	0	
04 sciences appliquées	4454	0.5	1.0	2.5	3.5	3491	6831	9058	1463	242	101	1646	253	85	-183	-11	0	-638762	-75141	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4142	0.5	-	2.5	3.3	-	6441	8098	-	243	83	-	188	88	-	0	-5	-	0	-40489	
07 administration	3073	0.5	1.0	2.1	2.8	2800	4490	5566	3116	415	20	3261	514	22	-145	-99	-2	-406000	-444525	-11131	
10 droit (2 et 3)	0	0.5	-	2.5	3.3	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-328	-110	-7	-1044762	-519666	-51620	-1616048
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4142	0.5	1.0	-	-	3335	-	-	4158	-	-	4369	-	-	-211	-	-	-703580	-	-	
06 sc. de l'éducation	3808	0.5	1.0	2.1	2.8	3168	5262	6595	555	125	11	638	149	16	-83	-24	-5	-262903	-126286	-32974	
08 arts	5666	0.5	1.0	2.1	2.8	4097	7213	9196	1285	57	1	1224	50	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	3292	0.5	1.0	2.5	3.3	2910	5379	6695	2230	108	2	2175	94	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	0	0.5	1.0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	2527						Variations négatives, total pour autres secteurs								-294	-24	-5	-966482	-126286	-32974	-1125741
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-622	-134	-12	-2011244	-645951	-84594	-2741789
							EFFECTIF TOTAL		15704	1313	244	15250	1322	233	454	-9	11	*Coût net, sect. prioritaires:*			*5838024*
																		Coût net, autres secteurs:			*-513633*
																		Coût net total:			*5324391*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 D :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, H.E.C.

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	283	36	0	272	40	0	11	0	0	68946	0	0	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	364	27	0	311	25	0	53	2	0	301252	22918	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	48	0	-	48	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	3160	553	19	2928	412	14	232	141	5	920321	890146	39031	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	4	0	-	7	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations positives, Variation au financement								296	143	5	1290519	913064	39031	2242613
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	354	-	-	324	-	-	30	-	-	99885	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	3742	0 5	1.0	-	-	3181	-	-	78	-	-	69	-	-	9	-	-	28629	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								39	0	0	128514	0	0	128514
DEFINANCEMENT							Variations positives, total pour tous les secteurs								335	143	5	1419033	913064	39031	2371127
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	2756	0.5	1.0	2.5	3.5	2592	4659	6037	283	36	0	272	40	0	0	-4	0	0	-18636	0	
04 sciences appliquées	2756	0.5	1.0	2.5	3.5	2592	4659	6037	364	27	0	311	25	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	2756	0.5	-	2.5	3.3	-	4659	5761	-	48	0	-	48	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2756	0.5	1.0	2.1	2.8	2592	4108	5072	3160	553	19	2928	412	14	0	0	0	0	0	0	
10 droit (2 et 3)	2756	0.5	-	2.5	3.3	-	4659	5761	-	4	0	-	7	0	-	-3	0	-	-13977	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								0	-7	0	0	-32613	0	-32613
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	2756	0.5	1.0	-	-	2592	-	-	354	-	-	324	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	0	0.5	1.0	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	2756	0.5	1.0	2.1	2.8	2592	4108	5072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	2756	0.5	1.0	2.5	3.3	2592	4659	5761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	2756	0.5	1.0	-	-	2592	-	-	78	-	-	69	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	2428						Variations négatives, total pour autres secteurs								0	0	0	0	0	0	0
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								0	-7	0	0	-32613	0	-32613
							EFFECTIF TOTAL		4239	668	19	3904	532	14	335	136	5				

Coût net, sect. prioritaires:	*2210000*
Coût net, autres secteurs:	*128514*
Coût net total:	*2338514*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 E :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, université LAVAL

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	3204	243	164	3412	204	146	0	39	18	0	503822	312341	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	3680	335	140	3566	284	113	114	51	27	647976	584409	413343	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	570	295	-	620	263	-	0	32	-	0	357251	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	3482	285	43	2865	323	54	617	0	0	2447577	0	0	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	127	8	-	115	7	-	12	1	-	100590	10478	
							Variations positives, Variation au financement								731	102	78	3095553	1188821	1093413	5377787
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	415	43	4	398	38	3	17	5	1	132209	55053	12951	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	636	18	6	726	23	7	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	4777	-	-	4666	-	-	111	-	-	369575	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	1786	258	88	1722	281	102	64	0	0	236640	0	0	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	917	75	4	942	67	6	0	8	0	0	59662	0	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	2380	127	95	2118	139	96	262	0	0	882678	0	0	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	1222	-	-	1111	-	-	111	-	-	353091	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	1073	825	56	1178	839	45	0	0	11	0	0	97144	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								565	13	12	1974193	114715	110095	2199002
DEFINANCEMENT							Variations positives, total pour tous les secteurs								1296	115	90	5069746	1303535	1203508	7576789
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	7120	0.5	1.0	2.5	3.5	4923	10263	13823	3204	243	164	3412	204	146	-208	0	0	-1023880	0	0	
04 sciences appliquées	7331	0.5	1.0	2.5	3.5	5028	10526	14192	3680	335	140	3566	284	113	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4323	0.5	-	2.5	3.3	-	6766	8495	-	570	295	-	620	263	-	-50	0	-	-338313	0	
07 administration	3414	0.5	1.0	2.1	2.8	3070	4947	6142	3482	285	43	2865	323	54	0	-38	-11	0	-187994	-67563	
10 droit (2 et 3)	4793	0.5	-	2.5	3.3	-	7354	9271	-	127	8	-	115	7	-	0	0	-	0	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-208	-88	-11	-1023880	-526306	-67563	-1617749
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	16112	0.5	1.0	1.5	1.8	9419	13447	15863	415	43	4	398	38	3	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5932	0.5	1.0	1.5	1.8	4329	5812	6701	636	18	6	726	23	7	-90	-5	-1	-389565	-29058	-6701	
05 sc. humaines(1er)	4323	0.5	1.0	-	-	3524	-	-	4777	-	-	4666	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	4933	0.5	1.0	2.1	2.8	3829	6542	8269	1786	258	88	1722	281	102	0	-23	-14	0	-150469	-115762	
08 arts	6646	0.5	1.0	2.1	2.8	4686	8341	10667	917	75	4	942	67	6	-25	0	-2	-117138	0	-21334	
09 lettres	4200	0.5	1.0	2.5	3.3	3463	6613	8293	2380	127	95	2118	139	96	0	-12	-1	0	-79350	-8293	
10 droit (1er)	4793	0.5	1.0	-	-	3759	-	-	1222	-	-	1111	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	9288	0.5	1.0	1.5	1.8	6007	8329	9722	1073	825	56	1178	839	45	-105	-14	0	-630683	-116599	0	
soutien:	2725						Variations négatives, total pour autres secteurs								-220	-54	-18	-1137385	-375476	-152089	-1664950
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-428	-142	-29	-2161265	-901782	-219653	-3282700
							EFFECTIF TOTAL		23572	2906	903	22704	2933	842	868	-27	61	*Coût net, sect. prioritaires:*			*3760038*
																		Coût net, autres secteurs:			*534052*
																		Coût net total:			*4294089*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 F :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, université McGILL

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	2936	180	294	2936	222	268	0	0	26	0	0	451160	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	1565	353	281	1638	342	244	0	11	37	0	126049	566433	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	311	181	-	310	160	-	1	21	-	8902	234446	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	2470	1143	24	2303	1105	16	167	38	8	662472	239897	62449	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	57	11	-	52	10	-	5	1	-	41913	10478	
							Variations positives, Variation au financement								167	55	93	662472	416761	1324966	2404199
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	177	2	0	185	2	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	394	113	9	373	101	6	21	12	3	90321	69558	20081	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	3824	-	-	3672	-	-	152	-	-	506084	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	1217	274	42	1215	238	36	2	36	6	7395	227655	47970	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	981	52	9	881	54	4	100	0	5	423750	0	47535	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	1920	112	79	1844	109	79	76	3	0	256044	19373	0	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	496	-	-	471	-	-	25	-	-	79525	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	819	1475	122	784	1528	93	35	0	29	192098	0	256108	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								411	51	43	1555217	316586	371694	2243496
							Variations positives, total pour tous les secteurs								578	106	136	2217689	733347	1696660	4647695
DEFINANCEMENT																					
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	5512	0.5	1.0	2.5	3.5	4068	8202	10958	2936	180	294	2936	222	268	0	-42	0	0	-344463	0	
04 sciences appliquées	4904	0.5	1.0	2.5	3.5	3764	7442	9894	1565	353	281	1638	342	244	-73	0	0	-274736	0	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	3278	0.5	-	2.5	3.3	-	5409	6720	-	311	181	-	310	160	-	0	0	-	0	0	
07 administration	2482	0.5	1.0	2.1	2.8	2553	3918	4786	2470	1143	24	2303	1105	16	0	0	0	0	0	0	
10 droit (2 et 3)	4008	0.5	-	2.5	3.3	-	6322	7925	-	57	11	-	52	10	-	0	0	-	0	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-73	-42	0	-274736	-344463	0	-619199
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	15512	0.5	1.0	1.5	1.8	9068	12946	15272	177	2	0	185	2	0	-8	0	0	-72540	0	0	
02 santé para-méd.	6286	0.5	1.0	1.5	1.8	4455	6026	6969	394	113	9	373	101	6	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3278	0.5	1.0	-	-	2951	-	-	3824	-	-	3672	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	5268	0.5	1.0	2.1	2.8	3946	6843	8687	1217	274	42	1215	238	36	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5400	0.5	1.0	2.1	2.8	4012	6982	8872	981	52	9	881	54	4	0	-2	0	0	-13963	0	
09 lettres	4018	0.5	1.0	2.5	3.3	3321	6334	7941	1920	112	79	1844	109	79	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	4008	0.5	1.0	-	-	3316	-	-	496	-	-	471	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	7068	0.5	1.0	1.5	1.8	4846	6613	7673	819	1475	122	784	1528	93	0	-53	0	0	-350463	0	
soutien:	2623						Variations négatives, total pour autres secteurs								-8	-55	0	-72540	-364426	0	-436966
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-81	-97	0	-347276	-708889	0	-1056164
							EFFECTIF TOTAL		16799	4072	1052	16302	4063	916	497	9	136	*Coût net, sect. prioritaires:*			*1785001*
																		Coût net, autres secteurs:			*1806531*
																		Coût net total:			*3591531*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 G :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, université MONTREAL

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	2532	286	233	2596	252	233	0	34	0	0	439229	0	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	1144	109	54	1162	84	57	0	25	0	0	286475	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	732	368	-	694	387	-	38	0	-	338286	0	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	1192	332	23	1155	448	22	37	0	1	146775	0	7806	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	135	8	-	140	10	-	0	0	-	0	0	
							Variations positives, Variation au financement								37	97	1	146775	1063990	7806	1218571
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	1142	84	7	1170	64	9	0	20	0	0	220210	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	1424	137	6	1488	136	6	0	1	0	0	5797	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	5018	-	-	5127	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	1976	377	167	2013	416	172	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	756	134	18	779	106	19	0	28	0	0	208817	0	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	2054	277	122	1834	276	119	220	1	3	741180	6458	24314	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	1623	-	-	1509	-	-	114	-	-	362634	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	1695	1359	48	1762	1267	51	0	92	0	0	697153	0	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								334	142	3	1103814	1138434	24314	2266562
DEFINANCEMENT							Variations positives, total pour tous les secteurs								371	239	4	1250589	2202424	32120	3485133
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	7211	0.5	1.0	2.5	3.5	4931	10339	13944	2532	286	233	2596	252	233	-64	0	0	-315552	0	0	
04 sciences appliquées	5032	0.5	1.0	2.5	3.5	3841	7615	10131	1144	109	54	1162	84	57	-18	0	-3	-69138	0	-30393	
05 sc. humaines(2 et 3)	3705	0.5	-	2.5	3.3	-	5956	7438	-	732	368	-	694	387	-	0	-19	-	0	-141327	
07 administration	3622	0.5	1.0	2.1	2.8	3136	5128	6396	1192	332	23	1155	448	22	0	-116	0	0	-594860	0	
10 droit (2 et 3)	3267	0.5	-	2.5	3.3	-	5409	6716	-	135	8	-	140	10	-	-5	-2	-	-27044	-13431	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-82	-121	-24	-384690	-621903	-185151	-1191744
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	11832	0.5	1.0	1.5	1.8	7241	10199	11974	1142	84	7	1170	64	9	-28	0	-2	-202748	0	-23948	
02 santé para-méd.	5839	0.5	1.0	1.5	1.8	4245	5704	6580	1424	137	6	1488	136	6	-64	0	0	-271648	0	0	
05 sc. humaines(1er)	3705	0.5	1.0	-	-	3178	-	-	5018	-	-	5127	-	-	-109	-	-	-346348	-	-	
06 sc. de l'éducation	3974	0.5	1.0	2.1	2.8	3312	5498	6889	1976	377	167	2013	416	172	-37	-39	-5	-122544	-214410	-34443	
08 arts	5000	0.5	1.0	2.1	2.8	3825	6575	8325	756	134	18	779	106	19	-23	0	-1	-87975	0	-8325	
09 lettres	3696	0.5	1.0	2.5	3.3	3173	5945	7423	2054	277	122	1834	276	119	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	3267	0.5	1.0	-	-	2959	-	-	1623	-	-	1509	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	8243	0.5	1.0	1.5	1.8	5447	7507	8744	1695	1359	48	1762	1267	51	-67	0	-3	-364916	0	-26231	
soutien:	2650						Variations négatives, total pour autres secteurs								-328	-39	-11	-1396178	-214410	-92947	-1703535
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-410	-160	-35	-1780868	-836314	-278098	-2895279
							EFFECTIF TOTAL		20556	3962	1054	20595	3883	1085	-39	79	-31				

Coût net, sect. prioritaires:	*26827*
Coût net, autres secteurs:	*563027*
Coût net total:	*589854*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 1 H :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, POLYTECHNIQUE

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	448	26	11	447	20	3	1	6	8	6268	77511	138818	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	3117	375	159	3053	336	159	64	39	0	363776	446901	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations positives, Variation au financement								65	45	8	370044	524412	138818	1033274
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	1	0	0	0	0	0	1	0	0	3369	0	0	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								1	0	0	3369	0	0	3369
							Variations positives, total pour tous les secteurs								66	45	8	373413	524412	138818	1036643
DEFINANCEMENT																					
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	5377	0.5	1.0	2.5	3.5	4287	8319	11008	448	26	11	447	20	3	0	0	0	0	0	0	
04 sciences appliquées	5377	0.5	1.0	2.5	3.5	4287	8319	11008	3117	375	159	3053	336	159	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	5377	0.5	-	2.5	3.3	-	8319	10470	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	5377	0.5	1.0	2.1	2.8	4287	7244	9126	0	0	0	1	0	0	-1	0	0	-4287	0	0	
10 droit (2 et 3)	0	0.5	-	2.5	3.3	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-1	0	0	-4287	0	0	-4287
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	5377	0.5	1.0	-	-	4287	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	0	0.5	1.0	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	0	0.5	1.0	2.1	2.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	5377	0.5	1.0	2.5	3.3	4287	8319	10470	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	0	0.5	1.0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
soutien:	3196						Variations négatives, total pour autres secteurs								0	0	0	0	0	0	0
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-1	0	0	-4287	0	0	-4287
							EFFECTIF TOTAL		3566	401	170	3501	356	162	65	45	8	*Coût net, sect. prioritaires:*			*1028988*
																		Coût net, autres secteurs:			*3369*
																		Coût net total:			*1032357*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe I I :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, université du QUEBEC

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	e c.	e c.	1er c.	ème c.	3ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	ème c.	ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	3590	229	90	3804	237	73	0	0	17	0	0	294989	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	3973	141	5	4018	123	1	0	18	4	0	206262	61236	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	743	185	-	673	148	-	70	37	-	623158	413071	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	9653	711	77	9330	661	44	323	50	33	1281309	315655	257602	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	32	0	-	18	0	-	14	0	-	117355	0	
							Variations positives, Variation au financement								323	152	91	1281309	1262429	1026898	3570636
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	4	2	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	355	2	0	338	0	0	17	2	0	73117	11593	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	9477	-	-	9242	-	-	235	-	-	782433	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	4918	304	41	4733	313	20	185	0	21	684038	0	167895	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	1975	120	0	2012	126	0	0	0	0	0	0	0	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	2824	115	35	2602	112	34	222	3	1	747918	19373	8105	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	1237	-	-	1123	-	-	114	-	-	362634	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	183	19	5	173	11	6	10	8	0	54885	60622	0	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								783	13	22	2705024	91588	176000	2972611
							Variations positives, total pour tous les secteurs								1106	165	113	3986333	1354017	1202898	6543247
DEFINANCEMENT																					
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	6456	0.5	1.0	2.5	3.5	4531	9373	12601	3590	229	90	3804	237	73	-214	-8	0	-969527	-74980	0	
04 sciences appliquées	5184	0.5	1.0	2.5	3.5	3895	7783	10375	3973	141	5	4018	123	1	-45	0	0	-175253	0	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4283	0.5	-	2.5	3.3	-	6656	8369	-	743	185	-	673	148	-	0	0	-	0	0	
07 administration	3091	0.5	1.0	2.1	2.8	2848	4548	5630	9653	711	77	9330	661	44	0	0	0	0	0	0	
10 droit (2 et 3)	3515	0.5	-	2.5	3.3	-	5696	7102	-	32	0	-	18	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-259	-8	0	-1144780	-74980	0	-1219760
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	6300	0.5	1.0	1.5	1.8	4453	6028	6973	4	2	0	5	5	0	-1	-3	0	-4453	-18083	0	
02 santé para-méd.	7288	0.5	1.0	1.5	1.8	4947	6769	7862	355	2	0	338	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4283	0.5	1.0	-	-	3444	-	-	9477	-	-	9242	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	5406	0.5	1.0	2.1	2.8	4006	6979	8871	4918	304	41	4733	313	20	0	-9	0	0	-62809	0	
08 arts	6078	0.5	1.0	2.1	2.8	4342	7684	9812	1975	120	0	2012	126	0	-37	-6	0	-160636	-46106	0	
09 lettres	5529	0.5	1.0	2.5	3.3	4067	8214	10425	2824	115	35	2602	112	34	0	0	0	0	0	0	
10 droit (1er)	3515	0.5	1.0	-	-	3060	-	-	1237	-	-	1123	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	8169	0.5	1.0	1.5	1.8	5387	7429	8655	183	19	5	173	11	6	0	0	-1	0	0	-8655	
soutien:	2605						Variations négatives, total pour autres secteurs								-38	-18	-1	-165088	-126998	-8655	-300741
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-297	-26	-1	-1309868	-201978	-8655	-1520500
							EFFECTIF TOTAL		38189	2418	438	37380	2279	32	809	139	112	*Coût net, sect. prioritaires:*			*2350877*
																		Coût net, autres secteurs:			*2671871*
																		Coût net total:			*5022747*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe I J :Ajustement pour la variation de l'effectif étudiant, université de SHERBROOKE

FINANCEMENT	coûts	taux de	poids			coût			effectif 1988			effectif 1987			Variation 1988-1987 (EETC)			Impact sur le financement			
Secteurs prioritaires	moyens	financ.	1er c.	2e c.	3e c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	1er c.	2ème c.	3ème c.	Total
03 sciences pures	6334	0.7	1.0	2.5	3.5	6268	12919	17352	1099	113	68	1023	97	70	76	16	0	476353	206696	0	
04 sciences appliquées	5500	0.7	1.0	2.5	3.5	5684	11459	15309	1393	92	38	1548	84	39	0	8	0	0	91672	0	
05 sc. humaines(2 et 3)	4039	0.7	-	2.5	3.3	-	8902	11164	-	168	14	-	168	0	-	0	14	-	0	156297	
07 administration	3047	0.7	1.0	2.1	2.8	3967	6313	7806	1655	287	0	1712	262	0	0	25	0	0	157827	0	
10 droit (2 et 3)	3742	0.7	-	2.5	3.3	-	8383	10478	-	90	0	-	98	0	-	0	0	-	0	0	
							Variations positives, Variation au financement								76	49	14	476353	456195	156297	1088845
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	12934	0.5	1.0	1.5	1.8	7777	11011	12951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	5982	0.5	1.0	1.5	1.8	4301	5797	6694	240	0	0	229	0	0	11	0	0	47311	0	0	
05 sc. humaines(1er)	4039	0.5	1.0	-	-	3330	-	-	1161	-	-	1085	-	-	76	-	-	253042	-	-	
06 sc. de l'éducation	4775	0.5	1.0	2.1	2.8	3698	6324	7995	2094	242	0	2082	210	0	12	32	0	44370	202360	0	
08 arts	5855	0.5	1.0	2.1	2.8	4238	7458	9507	206	0	0	194	1	0	12	0	0	50850	0	0	
09 lettres	4118	0.5	1.0	2.5	3.3	3369	6458	8105	620	23	21	433	20	33	187	3	0	630003	19373	0	
10 droit (1er)	3742	0.5	1.0	-	-	3181	-	-	574	-	-	608	-	-	0	-	-	0	-	-	
11 santé méd.	8357	0.5	1.0	1.5	1.8	5489	7578	8831	640	474	6	676	443	7	0	31	0	0	234910	0	
soutien:	2620						Variations positives, total pour autres secteurs								298	66	0	1025576	456643	0	1482219
							Variations positives, total pour tous les secteurs								374	115	14	1501929	912838	156297	2571064
DEFINANCEMENT																					
Secteurs prioritaires																					
03 sciences pures	7161	0.5	1.0	2.5	3.5	4795	10165	13746	1099	113	68	1023	97	70	0	0	-2	0	0	-27492	
04 sciences appliquées	6277	0.5	1.0	2.5	3.5	4353	9060	12199	1393	92	38	1548	84	39	-155	0	-1	-674638	0	-12199	
05 sc. humaines(2 et 3)	5264	0.5	-	2.5	3.3	-	7794	9900	-	168	14	-	168	0	-	0	0	-	0	0	
07 administration	3529	0.5	1.0	2.1	2.8	2979	4919	6155	1655	287	0	1712	262	0	-57	0	0	-169775	0	0	
10 droit (2 et 3)	3446	0.5	-	2.5	3.3	-	5522	6900	-	90	0	-	98	0	-	-8	0	-	-44172	0	
							Variations négatives, total pour secteurs prioritaires								-212	-8	-3	-844412	-44172	-39690	-928274
Autres secteurs																					
01 santé péri-méd.	0	0.5	1.0	1.5	1.8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
02 santé para-méd.	3857	0.5	1.0	1.5	1.8	3143	4107	4685	240	0	0	229	0	0	0	0	0	0	0	0	
05 sc. humaines(1er)	5264	0.5	1.0	-	-	3846	-	-	1161	-	-	1085	-	-	0	-	-	0	-	-	
06 sc. de l'éducation	4724	0.5	1.0	2.1	2.8	3576	6174	7828	2094	242	0	2082	210	0	0	0	0	0	0	0	
08 arts	5915	0.5	1.0	2.1	2.8	4172	7425	9495	206	0	0	194	1	0	0	-1	0	0	-7425	0	
09 lettres	4838	0.5	1.0	2.5	3.3	3633	7262	9197	620	23	21	433	20	33	0	0	-12	0	0	-110360	
10 droit (1er)	3446	0.5	1.0	-	-	2937	-	-	574	-	-	608	-	-	-34	-	-	-99858	-	-	
11 santé méd.	10804	0.5	1.0	1.5	1.8	6616	9317	10938	640	474	6	676	443	7	-36	0	-1	-238176	0	-10938	
soutien:	2428						Variations négatives, total pour autres secteurs								-70	-1	-13	-338034	-7425	-121298	-466757
							Variations négatives, total pour tous les secteurs								-282	-9	-16	-1182446	-51597	-160988	-1395031
							EFFECTIF TOTAL		9682	1489	147	9590	1383	149	92	106	-2				

Coût net, sect. prioritaires:	*160571*
Coût net, autres secteurs:	*1015462*
Coût net total:	*1176033*

(1) Formule: ((coût d'enseignement * poids) + coût de soutien) * taux de financement

(2) Les coûts sont arrondis au dollar près, pour fin de présentation.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 2

Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1986–1987, subventions pour 1989–1990 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant versé en 1989–1990	Montant reporté à 1990–1991 (1)
1. Projets de recherche et de développement appliqués aux bâtiments et à leur environnement	Concordia	170	216
2. Conception assistée par ordinateur des systèmes continus (CRIM)	Concordia	239	103
3. Matériaux industriels à base de polymères orientés	Laval	368	153
4. Programme de recherche pluridisciplinaire en sciences laitières	McGill	216	157
5. Physical and mathematical modelling of metallurgical processer	McGill	217	37
6. Procédures de planification et de gestion des réseaux et services de transport	Montréal	522	88
7. Les dimensions juridiques des changements technologiques	Montréal	403	87
8. Logistique et productique : planification, ordonnancement et commande	H.E.C.	333	0
9. Etude et développement de nouveaux procédés électrothermiques industriels	Polytechnique	271	16
10. Valorisation des macromolécules végétales par voie de dépolymérisation thermo–chimique et action enzymatique	Sherbrooke	211	135
11. Construction et entretien des infrastructures de transport, de traitement des eaux usées et de production d'énergie	Sherbrooke	255	80
12. Electrocatalyse: nouveaux matériaux d'électrode; activité et sélectivité des électrodes; études mécanistiques; applications et développement	Sherbrooke	382	367
13. Formation de chercheurs et développements bio–technologiques et technologiques en sciences des radiations	Sherbrooke	310	170
14. Océanographie des milieux côtiers	Québec (UQAR)	321	525
TOTAL		4218	2134

1. Solde des subventions annoncées dont le versement sera effectué en 1990–1991 conditionnellement à la réalisation des engagements prévus.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 3

Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1985–1986, subventions pour 1989–1990 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant versé en 1989–1990	Montant reporté à 1990–1991 (1)
1. Matériaux de 2e génération pour la technologie de l'énergie et de l'électronique	Concordia	301	95
2. Micro–optoélectronique, optique intégrée, capteurs optiques et traitement optique des images	Laval	345	98
3. Application phénotypique du génie génétique à la population du Québec	Laval	333	384
4. Productivité des cultures abritées	Laval	273	158
5. Science et technologie laitière	Laval	324	283
6. Technologies dérivées des sciences cognitives pour l'instruction et le développement des compétences professionnelles basées sur l'utilisation des micro–ordinateurs	McGill	281	326
7. Epitaxie des MOVPE de couches minces cristallines	McGill	149	58
8. Etude de l'établissement de la gestation et des facteurs conduisant à la mortalité embryonnaire chez les grands animaux domestiques	Montréal	354	672
9. Etio–pathogénie, diagnostic et contrôle des maladies bactériennes du porc	Montréal	350	236
10. Laboratoire de modelisation biomédicale	Polytechnique	286	198
11. Science, technologie et société: évaluation sociale des technologies	Québec (UQAM)	376	182
12. Maîtrise sociale et exportation de technologie: l'énergie le cas de la technologie énergétique	Québec (UQAM)	273	129
13. Photoélectrochimie	Québec (UQTR)	231	84
14. Modelisation en ressources minérales appliquée à l'Abitibi et la province de Grenville	Québec (UQAC)	296	230
15. Microélectronique: nouveaux dispositifs et applications	Sherbrooke	253	680
16. Génie génétique et biotechnologie: un centre de formation pour le Québec	Sherbrooke	323	365
17. Développement des applications de la télédétection et leur intégration à des systèmes de gestion informatisée de banque de données à référence spatiale et à leur représentation	Sherbrooke	265	0
TOTAL		5013	4178

1. Solde des subventions annoncées dont le versement sera effectué en 1990–1991 conditionnellement à la réalisation des engagements prévus.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 4

Programme d'actions structurantes, équipes créées en 1984–1985, subventions pour 1989–1990 (en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Montant versé en 1989–1990	Montant reporté à 1990–1991 (1)
1. Télématique (CRIM)	Concordia	280	112
2. Conception de circuits fiables à très grande échelle (CRIM)	Concordia	289	90
3. Research on Computer–Aid Vehicule Systems Design for Transport Industries in Quebec	Concordia	282	119
4. Manipulations génétiques de plantes et de microorganismes appliquées à l'agriculture et à la foresterie	Laval	274	133
5. Biotechnologie et nouvelles thérapeutiques des cancers hormonaux dépendants	Laval	94	0
6. Application de l'informatique à l'industrie minérale	Laval	261	349
7. Conception et commande de manipulateurs robotiques	McGill	310	11
8. Immobilisation des matériaux biologiques actifs	McGill	282	81
9. Développement de procédés, de techniques de fabrication et de techniques de caractérisation de matériaux électroniques	Polytechnique	341	0
10. Centre de recherche appliquée sur les polymères	Polytechnique	311	0
11. Utilisation d'essences à croissance rapide (papier)	Québec (UQTR)	238	33
12. Recherche en hautes températures et plasmas thermiques	Sherbrooke	297	0
TOTAL		3259	928

1. Solde des subventions annoncées dont le versement sera effectué en 1990–1991, conditionnellement à la réalisation des engagements prévus.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 5

Subventions pour les locations d'espaces en 1989–1990,
(en milliers de dollars)

Université	Montants estimés des subventions		Subvention pour améliorations locatives	Subvention calculée en début d'année
	Locations de type I (1)	Locations de type II (2)		
BISHOP	0	0	0	0
CONCORDIA	4839	1876	160	6875
H.E.C.	463	0	27	490
LAVAL	0	1087	278	1365
MCGILL	353	226	134	713
MONTREAL	1673	2190	4	3867
POLYTECHNIQUE	858	0	93	951
QUEBEC	10621	5345	1938	17904
SHERBROOKE	0	2416	0	2416
TOTAL	18807	13140	2634	34581

(1) Les subventions ont été établies par une application simplifiée de la nouvelle règle budgétaire.
(2) Le ministère a indexé de 5 % les frais variables estimés de ce type de location.

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 6

Ajustements spécifiques au Fonds des services aux collectivités pour 1989-1990,
(en milliers de dollars)

Projet	Fiduciaire	Ajustement
1. Plan de préservation et de mise en valeur de Métis-sur-Mer	McGill	15
2. A partir du quartier: un projet de développement économique et communautaire	McGill	43
3. Programme de formation à l'entreprise coopérative	Sherbrooke	35
4. Elaboration d'un guide d'analyse ergonomique des principales contraintes reliées à l'accès des femmes à des postes traditionnellement masculins	Québec(UQAM)	75
5. Prévention de la violence dans les relations amoureuses des jeunes	Laval	33
6. Programme de formation à l'intention des intervenant(e)s dans le développement de l'emploi aux niveaux régional et local	Québec(UQAM)	62
7. Bilan des actions des groupes de femmes et évolution du féminisme au Québec	Québec(UQAM)	37
8. Guide régionalisé des stress environnementaux	Québec(UQAC)	40
TOTAL		340

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 7

Ajustements relatifs à la recherche-développement pour les formateurs(RDF) et au perfectionnement des maîtres de l'enseignement professionnel (PPMEP), en 1989-1990

(en milliers de dollars)

Université	Montants intégrés aux bases			Ajustement spécifique
	PPMEP			RDF
	Enseignement	Autres dépenses	TOTAL	Recherche
CONCORDIA	0	0	0	50
LAVAL	0	0	0	80
MCGILL	0	0	0	0
MONTREAL	0	0	0	0
QUEBEC	-64	-16	-80	770
SHERBROOKE	0	0	0	130
TOTAL	-64	-16	-80	1030
(Université du Québec)				
ETS	0	0	0	100
UQAC	0	0	0	230
UQAH	0	0	0	220
UQAM	0	0	0	0
UQAR	0	0	0	160
UQAT	-64	-16	-80	0
UQTR	0	0	0	60
Sous-total	-64	-16	-80	770

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 8

Sommaire des autres ajustements pour 1989-1990 (en milliers de dollars)

Programme ou activité	Université	Ajustement
1. Ecole du Barreau (4ème année de droit)	Laval	2424
2. Institut THOMAS MORE	Bishop	92
3. Institut Catholique de Montréal	Montréal	150
4. Systèmes d'information (CREPUQ)	Montréal	190
5. Hopital de Montréal pour enfants	McGill	50
6. Médecine vétérinaire	Montréal	1000
7. Séminaires pour les diplômés de l'ETS	Québec(ETS)	584
8. Centre d'études universitaires de la Côte-Nord	Québec	100
9. Résidence multidisciplinaire, art dentaire	Laval	80
10. Ajustement négatif (contingentement des inscriptions en médecine)	McGill	-6
TOTAL		4664

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 9

Ajustements pour le programme de médecine familiale, en 1989-1990
(en milliers de dollars)

Université	Montant récurrent de 1988-1989	Montant additionnel en 1989-1990	Ajustement total en 1989-1990
LAVAL	375	240	615
McGILL	360	237	597
MONTREAL	408	274	682
SHERBROOKE	319	223	542
TOTAL	1462	974	2436

D.R.M.F., novembre 1989

Annexe 10

Ajustements pour l'entretien de nouveaux espaces en propriété, en 1989-1990
(en milliers de dollars)

Année de livraison	Université	Nouvel espace en propriété	nombre de mois d'utilisation en 1989-1990	Coût par m2 brut (1)	Surface en m2 brut	Ajustement pour 1989-1990		
						à la base	spécifique	Total
1988-1989	Concordia	Agrandissement de la bibliothèque Vanier	12	24.03	6385	153		153
1988-1989	Québec(UQAM)	Agrandissement du site Dorchester (phase 2)	12	24.03	11930	287		287
1988-1989	Québec(UQAR)	Bibliothèque	12	24.03	1426	34		34
1988-1989	Québec(INRS)	Station aquicole (Pointe-au-Père)	12	24.03	476	11		11
1988-1989	Polytechnique	Agrandissement (5ème et 6ème étages)	12	24.03	7015	169		169
1989-1990	Laval	Agrandissement du pavillon de foresterie-géodésie	8	25.23	2304		39	39
1989-1990	Laval	Pavillon des sciences de l'organisation	3	25.23	11403		72	72
1989-1990	Québec(UQAH)	Ecole La Promenade	5	25.23	20000		210	210
	TOTAL					654	321	975

1. Le coût brut de 24.03$ par mètre carré(m2) pour 1988-1989 a été haussé de 5.0 % pour 1989-1990.

D.R.M.F., novembre 1989

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science
**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche universitaires**

1612-0017
89-0572